



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1961 B 20062

Numéro SIREN : 476 180 625

Nom ou dénomination : AUCHAN HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2017 sous le numéro de dépôt 9305

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

HELOISE BAKHAMIAN

40 avenue de Flandre

BP 139

59964 Croix Cedex

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : AUCHAN HOLDING

Numéro RCS : 476 180 625

Numéro Gestion : 1961B20062

Forme Juridique : Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

Adresse: 40 avenue de Flandre
59170 Croix

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2016

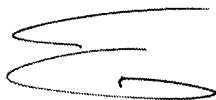
Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 04/07/2017

Sous le numéro : 9305

Délivré à Lille Métropole le 10 juillet 2017

Le Greffier,



COMPTES ANNUELS

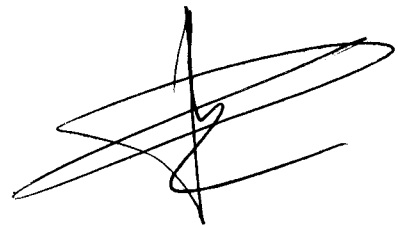
Société : AUCHAN HOLDING SA

Forme juridique : Société anonyme

Siège social : 40 AVENUE DE FLANDRE 59170 CROIX

Date de clôture : 31/12/2016

CERTIFIÉ CONFORME

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.A small, handwritten mark or signature in the bottom right corner, possibly reading 'WY'.

COMPTES ANNUELS.....	1
Bilan actif.....	4
Bilan passif.....	5
Compte de résultat.....	6
Compte de résultat (suite)	7
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	8
1. Faits caractéristiques.....	9
1.1. Evènements principaux de l'exercice	9
1.2. Evènements postérieurs à la clôture.....	10
2. Règles et méthodes comptables	10
2.1. Immobilisations incorporelles	10
2.2. Immobilisations corporelles	10
2.3. Participations et autres titres immobilisés.....	11
2.4. Créances et dettes.....	11
2.5. Valeurs mobilières de placement.....	12
2.6. Actions propres	12
2.7. Prime d'émission et de remboursement des obligations	12
2.8. Provisions pour risques et charges.....	12
2.9. Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme	12
2.10. Instruments financiers.....	13
2.11. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel	13
2.12. Impôt sur les bénéfices	13
3. Changements de méthode.....	13
4. Notes sur le bilan.....	14
4.1. Immobilisations	14
4.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	14
4.1.2. Etat des amortissements.....	14
4.1.3. Immobilisations financières	14
4.2. Tableau des filiales et participations	15
4.3. Créances et dettes.....	16
4.3.1 Endettement net	16
4.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	17
4.5. Fonds propres.....	17
4.5.1 Capital social.....	17
4.5.2 Variation des fonds propres	18
4.6. Provisions	18
4.7. Plans d'options de souscription et d'attribution gratuite d'actions.....	19
4.8. Détail des charges à payer et produits à recevoir	21

4.9.	Comptes de régularisation	21
5.	Notes sur le compte de résultat	22
5.1.	Analyse sur le résultat d'exploitation	22
5.2.	Analyse du résultat financier	22
5.3.	Analyse du résultat exceptionnel	22
5.4.	Rémunérations allouées aux membres des organes de direction	22
5.5.	Effectifs	22
5.6.	CICE	23
5.7.	Impôt sur les bénéfices	23
6.	Notes complémentaires	24
6.1.	Transactions avec les parties liées	24
6.2.	Engagements hors bilan	24
6.3.1.	Engagements donnés	24
6.3.2.	Engagements reçus	24
6.3.3.	Echéancier des instruments dérivés sur taux d'intérêts	25
6.3.4.	Risque de change	25
6.3.5.	Juste valeur des instruments financiers	25
6.3.	Fiscalité différée	26

Bilan actif

BILAN-ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	44		44	44
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 963	1 856	106	345
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles	2 007	1 856	150	389
Terrains	28 420	12 612	15 808	17 034
Constructions	13 558	11 791	1 767	1 943
Installations techniques, matériel	332	296	37	50
Autres immobilisations corporelles	359	355	4	12
Immobilisations en cours				25
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles	42 669	25 054	17 616	19 064
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	9 827 886	32 013	9 795 873	9 749 116
Créances rattachées à des participations				300 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				100 044
Autres immobilisations financières	127 547		127 547	165 703
TOTAL Immobilisations financières	9 955 433	32 013	9 923 420	10 314 863
Total Actif Immobilisé (II)	10 000 110	58 922	9 941 187	10 334 317
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	9		9	17
Clients et comptes rattachés	862	12	851	1 242
Autres créances	369 264		369 264	220 187
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	370 126	12	370 116	221 429
Valeurs mobilières de placement	12 001		12 001	11 512
(dont actions propres:)				
Disponibilités	6 823		6 823	522 666
TOTAL Disponibilités	18 824	0	18 824	534 178
Charges constatées d'avance	73		73	402
TOTAL Actif circulant (III)	389 033	12	389 022	756 027
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)	10 159		10 159	12 715
Écarts de conversion actif (V)	34 986		34 986	27 448
Total Général (VI)	10 434 288	58 934	10 375 354	11 130 507

Bilan passif

BILAN-PASSIF (en milliers d'euros)		31/12/2016	31/12/2015
Capital social ou individuel (dont versé : 612 799)		612 799	633 088
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		1 914 044	1 914 044
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		75	75
Réserve légale		63 309	63 309
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)			
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)		2 526 379	2 913 363
TOTAL Réserves		2 589 688	2 976 672
Report à nouveau		7 311	2 827
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		43 953	222 433
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		650	966
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		6 166 620	6 280 408
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)			
Provisions pour risques		8 043	17 982
Provisions pour charges		346	626
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		8 389	18 608
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires		4 180 805	4 761 366
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0	0
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)		636 370	435 676
TOTAL Dettes financières		4 817 175	5 197 042
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 760	1 217
Dettes fiscales et sociales		2 241	2 349
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		79 301	24 000
Autres dettes		208 250	71 007
TOTAL Dettes d'exploitation		294 552	98 573
Produits constatés d'avance		83 342	46 129
TOTAL DETTES (IV)		5 195 069	5 341 749
Ecart de conversion passif (V)		3 375	20 049
TOTAL GENERAL - PASSIF (I + V)		10 375 064	11 130 307

Compte de résultat

Compte de résultat (en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	27 691		27 691	24 850
Chiffres d'affaires nets	27 691		27 691	24 850
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				39
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			142	1 113
Autres produits			59 004	60 634
Total des produits d'exploitation (I)			60 004	61 886
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			42 207	50 473
Impôts, taxes et versements assimilés			2 296	2 063
Salaires et traitements			3 226	2 755
Charges sociales			1 005	1 036
Dotations d'exploitation	sur	Dotations aux amortissements	427	481
	immobilisations	Dotations aux provisions	798	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		32	26
Autres charges			51	604
Total des charges d'exploitation (II)			50 042	57 198
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			36 795	29 198
Bénéfice attribué ou perte transférée			1	2
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			11 650	404 825
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			2 036	1 024
Autres intérêts et produits assimilés			163 652	151 680
Reprises sur provisions et transferts de charges			338 788	118 578
Différences positives de change			953	457
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			517 080	676 564
Dotations financières aux amortissements et provisions			26 651	133 970
Intérêts et charges assimilées			182 586	204 944
Différences négatives de change			0	646
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			209 237	339 560
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			307 842	337 004
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			344 638	366 204

104

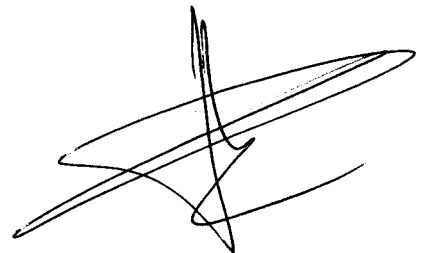
Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite) (en milliers d'euro)	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	321	193
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 905 401	116 226
Reprises sur provisions et transferts de charges	820	596
Total des produits exceptionnels (VII)	1 906 542	117 015
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	70 555	51 579
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 266 963	303 335
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	719	545
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 338 237	355 459
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-431 695	-238 445
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	61	41
Impôts sur les bénéfices	-131 071	-94 714
TOTAL DES PRODUITS (I + II + V + VII)	2 310 459	880 247
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 266 506	857 814
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	43 953	222 433

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Société : AUCHAN HOLDING SA

CERTIFIÉ CONFORME

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Faits caractéristiques

1.1. Evénements principaux de l'exercice

Plusieurs cessions de titres ont été réalisées au cours de l'exercice pour la constitution du pôle Retail. Le portefeuille de titres de participation a diminué, en valeur brute, de 257,4 M€ pour s'élever à fin 2016 à 9 828 M€.

Au cours de l'exercice, Auchan Holding SA a cédé des titres dont la valeur brute totale était de 176 M€, notamment Safipar (94 M€), Little Extra (31 M€), Somarvrac (20 M€), AMV distribution (22 M€) et Socobio (9 M€). Ces cessions ont généré une moins-value nette de reprise de dépréciation de 39 M€. Auchan Holding a également réalisé des rachats de titres ISMS pour un total de 41,7 M€.

Auchan Holding SA a également augmenté le capital des sociétés suivantes : Immochan pour 154,3 M€ (avec libération partielle en 2016 pour 75 M€), Little Extra pour 26,8 M€ (préalablement à la cession le 2 décembre 2016) et Somarvrac pour 3,3 M€.

Auchan Holding a procédé à la réduction de capital de la société Auchan E-Commerce International pour un total de 100,9 M€ (dont 24 M€ non libéré).

Le 18 avril 2016, Auchan Holding a apporté ses titres ISMS et Auchan E-commerce International à Auchan Retail International pour la fusion de ces deux sociétés dans Auchan Retail International (perte sur titres de 207,4 M€ sur les titres Auchan E-commerce International compensée par une reprise de provision du même montant).

Le 25 mai 2016, l'assemblée générale de la société a décidé la distribution d'un dividende de 202,6 M€ sur le résultat 2015.

Le 15 juin 2016, Auchan Finances International a fusionné avec Auchan Holding. La société absorbée étant détenue intégralement à la date de réalisation par Auchan Holding, les actifs et passifs ont été apportés pour leur valeur nette comptable au 31 décembre 2015 et cette fusion a généré un boni de 35 M€ dans les comptes d'Auchan Holding.

En 2016, Auchan Holding a procédé au rachat de 969 533 actions propres pour un total de 409 M€ et a réalisé des cessions de 46 852 actions propres pour un total de 19,6 M€. En juillet et août 2016, la société a procédé à l'annulation de 1 014 451 actions propres pour un total de 427,1 M€ soit une réduction de capital de 20,3 M€ et une réduction des autres réserves pour 406,8 M€.

Au cours de l'exercice, Auchan Holding SA a procédé au remboursement d'un emprunt obligataire pour 586,8 M€. L'encours sur programme de billets de trésorerie au 31 décembre 2016 est de 636,1 M€.

Auchan Coordination Services (ACS) a remboursé par anticipation des placements conclus avec Auchan Holding sous forme de dépôt à terme pour une somme de 500 M€ et sous forme de prêt pour une somme de 100 M€.

Les lignes de crédit confirmées non utilisées s'élèvent à 2 605 M€ à fin 2016, dont 100 M€ peuvent également être utilisés par la société Auchan Coordination Services et 100 M€ par Alcampo.

1.2. Evènements postérieurs à la clôture

Le 31 janvier 2017, Auchan Holding a émis un emprunt obligataire sous le programme EMTN, pour un montant de 600 M€ et une période de 5 ans.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1. Immobilisations incorporelles

Frais de dépôt de marques

En application de l'alinéa 3 de l'article 212.3 du PCG, les frais de dépôt de marques sont comptabilisés en charges.

Logiciels

Les logiciels informatiques acquis et les logiciels développés en interne sont immobilisés et amortis sur leur durée d'utilité estimée à 3 ans. Par exception, sont amortis sur 5 ans, les logiciels type ERP, très structurants pour le métier et dont l'architecture fonctionnelle et technique a une durée probable d'utilité plus longue.

Frais d'établissement

Ils sont comptabilisés en charges.

Dépréciation des immobilisations incorporelles :

Conformément à l'article 214-16 du PCG, la société réalise des tests de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Lorsque la valeur nette comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée en charges.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception des biens reçus en apport au 1er janvier 1997.

Les frais d'acquisition ainsi que les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges.

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle (ci-après « composant ») sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Un plan d'amortissement propre à chaque composant est appliqué en fonction du taux ou du mode d'amortissement qui lui sont spécifiques.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les dépenses ultérieures relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées comme un actif distinct venant en remplacement de l'actif renouvelé.

Les immobilisations sont amorties à partir de la date de mise en service du bien sur leur durée d'utilité avec une valeur résiduelle nulle.

Constructions (gros œuvre) :	40 ans
Etanchéités toitures, assainissements et revêtements de sols :	20 ans
Agencements et aménagements :	6 ans 2/3 à 8 ans
Installations techniques, matériels et outillages :	3 à 8 ans
Matériel de bureau :	3 à 5 ans
Autres immobilisations :	3 à 5 ans

Lorsque le bien amortissable est susceptible d'ouvrir droit au régime fiscal de l'amortissement dégressif et/ou lorsque les durées d'usage pratiquées dans la profession sont inférieures aux durées d'utilité, la société constate des amortissements dérogatoires.

Dépréciation des immobilisations corporelles :

Les règles de dépréciation des immobilisations corporelles sont identiques à celles retenues pour les immobilisations incorporelles.

2.3. Participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire d'une participation est inférieure à sa valeur d'apport ou d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité pour la société, laquelle est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres détenue, à l'actif net comptable corrigé, à sa valeur de rendement et aux perspectives de rentabilité.

Les frais d'acquisition des titres sont incorporés au coût de revient des titres de participation et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût de revient. Le cas échéant, des provisions sont constituées lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût de revient.

2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles exprimées en devises sont valorisées sur la base du taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Lorsque les opérations commerciales font l'objet d'une couverture fixant le cours de la monnaie étrangère, les dettes et les créances sont comptabilisées au cours couvert. Dans ce cas, aucun écart de conversion n'est constaté.

Les créances qui présentent des risques de non-recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés en charge au cours de l'exercice de leur mise en place.

Les emprunts en devises faisant l'objet d'une couverture jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au cours de couverture. Les autres emprunts en devises qui font l'objet d'une couverture par instruments dérivés n'allant pas jusqu'à l'échéance sont valorisés au cours de clôture en contrepartie d'un écart de conversion. Les instruments dérivés utilisés en couverture font l'objet d'une comptabilisation symétrique à l'élément couvert.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur prix d'achat ou à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice si celle-ci est inférieure.

2.6. Actions propres

Les actions propres sont évaluées à leur prix d'acquisition ou à la dernière valeur déterminée annuellement par un collège d'experts si celle-ci est inférieure.

Les actions propres sont comptabilisées dans le poste « valeurs mobilières de placement » ou « autres immobilisations financières » selon qu'elles sont ou non affectées à un plan d'options de souscription ou d'attribution gratuite d'actions.

2.7. Prime d'émission et de remboursement des obligations

Les primes d'émission et de remboursement des obligations font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée de l'emprunt auxquelles elles sont rattachées.

2.8. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière suffisamment fiable et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

Les titres AUCHAN HOLDING SA détenus dans le but de satisfaire les plans d'options d'achat d'actions font l'objet d'une provision pour risques et charges lorsque le prix d'exercice des options est inférieur à leur prix d'acquisition. Pour la part de ces plans attribuée aux bénéficiaires prestant pour la société AUCHAN HOLDING SA, la provision correspondante est étalée prorata temporis sur toute la durée de la période d'attribution de ces options. La part des plans attribuée aux bénéficiaires ne prestant pour la société AUCHAN HOLDING SA fait l'objet d'une provision pour l'intégralité de son montant (sans étalement de la charge sur la période d'attribution). A la clôture de l'exercice, un produit à recevoir est constaté dans les comptes d'AUCHAN HOLDING SA pour les sociétés qui font l'objet d'une convention de refacturation.

Les instruments dérivés de taux et change non qualifiés de couverture font l'objet d'une provision pour risques et charges en cas de perte latente sur ces instruments (valeur de marché négative).

2.9. Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme

La société externalise la gestion des indemnités de fin de carrière en vue de couvrir ses charges futures par un système d'assurance.

Les engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle, en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à déterminer les droits acquis par le personnel à la clôture en matière de retraites, d'avantages postérieurs à l'emploi et d'avantages à long terme en tenant compte des conditions économiques et des perspectives d'évolution de salaires.

A ce titre, l'évaluation des indemnités de départ à la retraite tient compte en particulier des données suivantes :

- des salaires en fin de carrière en intégrant l'ancienneté des salariés, le niveau de salaire projeté à la date de départ en retraite compte tenu des effets de progression de carrière attendus et d'une évolution estimée du niveau de retraites ;
- de l'âge de départ en retraite, déterminé en fonction des dispositions applicables dans l'entreprise ;
- des effectifs prévisionnels de retraités, déterminés à partir des taux de rotation des effectifs et de la table de mortalité TF00/02 avec décalage d'âge ;
- d'un taux d'actualisation nominal de 1,8 % ;
- d'un taux de rendement des actifs financiers de 1,8 %.

2.10. Instruments financiers

Les instruments financiers à terme sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour leurs montants notionnels, conformément au plan comptable général. La société utilise des instruments financiers dérivés de taux d'intérêts pour gérer son exposition nette aux fluctuations des taux d'intérêts et ajuster la part de son endettement total soumise à des taux d'intérêts fixes et variables. Les instruments dérivés de change visent à limiter les fluctuations des taux de change sur les besoins en devises de la société, les financements en devises de la société et les capitaux propres de filiales étrangères.

Dans le cadre des couvertures ainsi mises en place, les produits et charges sur instruments financiers dérivés sont comptabilisés en résultat financier et viennent en compensation des produits et charges dégagés sur les éléments couverts. Les instruments financiers non qualifiés de couverture font l'objet d'une provision pour risques en cas de perte latente.

2.11. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Tous les éléments exceptionnels par leur fréquence et leur montant, se rattachant aux activités ordinaires, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

2.12. Impôt sur les bénéfices

AUCHAN HOLDING SA a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre comprend 88 sociétés pour 2016. AUCHAN HOLDING SA, mère intégrante, en tant que seule redevable de l'impôt, comptabilise la dette d'impôt vis-à-vis du Trésor Public, les filiales fiscalement bénéficiaires constatant uniquement en compte courant leur charge d'impôt calculée comme si elles étaient imposées séparément. Les économies d'impôt provenant des sociétés déficitaires et des rectifications liées à la détermination du résultat d'ensemble sont constatées par la société tête de groupe de l'intégration fiscale : AUCHAN HOLDING SA.

3. Changements de méthode

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu ; par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement.

4. Notes sur le bilan

4.1. Immobilisations

4.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	2,0		0,0	0,0	2,0
Immobilisations corporelles	43,4		0,1	0,8	42,7
TOTAL	45,4	0,0	0,1	0,8	44,7

4.1.2. Etat des amortissements

Amortissements (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1,6		0,2	0,0	1,9
Immobilisations corporelles	12,5		0,2	0,2	12,4
TOTAL	14,1	0,0	0,4	0,2	14,3

4.1.3. Immobilisations financières

Immobilisations brutes (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Titres de participations	10 085,2	0,6	2 109,2	2 367,1	9 827,9
Créances rattachées participations	300,0		0,0	300,0	0,0
Prêts et autres immobilisations	265,7		409,0	547,2	127,5
TOTAL	10 650,9	0,6	2 518,2	3 214,3	9 955,4

Les prêts et autres immobilisations financières :

- A moins d'un an : 127,5 M€
- A plus d'un an : 0,0 M€

4.2. Tableau des filiales et participations

(en millions d'euros)	Capitaux propres hors résultat	Résultat comptable dernier exercice	% détention	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres
<u>A/ Plus de 50% du capital</u>					
AUCHAN COORDINATION SERVICES	4 418,9	61,0	100,00	3 937,0	3 937,0
AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	7 078,9	-145,9	100,00	4 451,0	4 451,0
FANTASAK	2,2	0,0	100,00	2,2	2,2
GESARE	3,8	0,0	100,00	10,4	10,4
HAKRAYE	0,0	0,0	100,00	0,0	0,0
IMMOCHAN	2 014,9	13,8	100,00	1 168,8	1 168,8
ONEY BANK	421,2	100,4	96,66	85,4	85,4
SCHEPENWAARD	76,3	-15,9	100,00	76,3	60,4
SOCOFRAIS	-1,8	0,0	100,00	6,0	0,0
SOFINEX	0,0	0,0	100,00	0,1	0,1
SOPARALINEA	8,7	-1,3	99,78	10,6	6,0
SOSEK	0,0	0,0	100,00	0,0	0,0
<u>B/ Compris entre 5% et 50% du</u>					
AUCHAN POLSKA	717,5	34,6	19,34	74,3	74,3
NATURAL SECURITY	0,8	-0,4	48,15	5,6	0,1

Eu égard au caractère confidentiel de l'information relative au chiffre d'affaires, cette information n'est pas divulguée.

Créances et dettes

État des créances (en millions d'euros)	Montant brut	A - d'1 an	A + d'1 an
Créances clients	0,9	0,9	0,0
Personnel et comptes rattachés	0,0	0,0	0,0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0,0	0,0	0,0
État et autres collectivités publiques	144,0	144,0	0,0
Groupes et associés	164,6	164,6	0,0
Débiteurs divers	60,7	60,7	0,0
TOTAL CRÉANCES	370,2	370,2	0,0

État des dettes (en millions d'euros)	Montant brut	A - d'1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	4 180,8	545,4	1 897,4	1 738,0
Dettes financières ⁽²⁾	636,4	636,4	0,0	0,0
Fournisseurs et comptes rattachés	4,8	4,8	0,0	0,0
Dettes fiscales et sociales	2,2	2,2	0,0	0,0
Dettes sur immobilisations	79,3	79,3	0,0	0,0
Groupe et associés	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dettes	208,3	208,3	0,0	0,0
TOTAL DES DETTES	5 111,8	1 476,4	1 897,4	1 738,0

⁽¹⁾ Y compris ICNE sur emprunts obligataires repris en note 4.8.

⁽²⁾ Y compris emprunts sous forme de billets de trésorerie pour 636,1 M€ et appels de marge reçus sur dérivés actifs pour 61,9 M€.

Emprunts remboursés en cours d'exercice = 2 773,4 M€

Emprunts souscrits en cours d'exercice = 3 127,8 M€

4.3.1 Endettement net

L'endettement net est égal aux emprunts et dettes financières (incluant les emprunts obligataires, les billets de trésorerie et les emprunts auprès des établissements de crédit) diminués des disponibilités, valeurs mobilières de placements et du compte courant de trésorerie intra-groupe avec la centrale de trésorerie et ses filiales.

Il s'établit à 4 634 M€ au 31 décembre 2016 contre 4 520 M€ au 31 décembre 2015 (suite notamment aux augmentations de capital souscrites par AUCHAN HOLDING SA 2016 et à la distribution de dividende).

L'endettement net à fin 2016 représente 89.7 % des fonds propres contre 78.6 % l'exercice précédent.

4.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	2016	2015
VMP	12,0	11,5
Dont actions propres	12,0	11,5
Banques et dépôts à terme	6,8	522,7
Total au 31 Décembre	18,8	534,2

AUCHAN HOLDING SA détient 28 498 actions propres au 31 décembre 2016 en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre de plans d'options de souscription.

AUCHAN HOLDING SA détient également 303 517 actions propres au 31 décembre 2016 non affectées à des plans d'options de souscription et d'attribution gratuite d'actions et comptabilisées en immobilisations financières (cf. note 4.1.3)

Etat des actions détenues en propre (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Apport fusion	Annulation d'actions	Achats d'actions	Ventes d'actions	Fin de l'exercice
Actions propres destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de plan d'options de souscription						
Nombre d'actions détenues	27 316			6 556	5 374	28 498
Valeur (en M€)	11,5			2,7	2,2	12,0
Actions propres non affectées à des plans d'AGA/SO (immobilisation financière)						
Nombre d'actions détenues	396 469		1 014 451	962 977	41 478	303 517
Valeur (en M€)	165,6		427,1	406,3	17,3	127,5
Total des actions propres détenues						
Nombre d'actions détenues	423 785		1 014 451	969 533	46 852	332 015
Valeur (en M€)	177,1		427,1	409,0	19,5	139,5

4.4. Fonds propres

4.5.1 Capital social

	Nombre d'actions composant le capital social	Valeur nominale (en euro)	Total (en millions d'euros)
Au 1 ^{er} Janvier	31 654 416	20	633,1
Augmentation			
Diminution	1 014 451	20	-20,3
Total au 31 Décembre	30 639 965	20	612,8

4.5.2 Variation des fonds propres

Les fonds propres passent de 5 750,1 M€ à 5 168,5 M€ soit une variation de -581,6 M€
Cette variation, en millions d'euros, s'analyse comme suit :

Fonds propres au 1 ^{er} Janvier	5 750,1
* Variation du capital (annulation d'actions)	-20,3
* Variation des réserves (annulation d'actions)	-406,8
* Variation des réserves (affectation résultat)	19,8
* Report à nouveau	4,5
* Résultat de l'exercice	44,0
* Variation des provisions règlementées	-0,3
* Affectation du résultat N-1	
- Dont dividendes	-198,1
- Dont dividendes sur actions propres affecté en report à nouveau	-4,5
- Dont affectation à la réserve légale	0,0
- Dont affectation aux autres réserves	-19,8
- Dont affectation au report à nouveau	0,0
Fonds propres au 31 Décembre	5 168,5

4.5. Provisions

Nature des provisions (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions investissements	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissements dérogatoires	0,9	0,1	0,3	0,7
TOTAL (I)	0,9	0,1	0,3	0,7
Provisions pour litige	0,1	-0,1	0,0	0,0
Provisions pour amendes et pénalités	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour pertes de change	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour pensions	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour impôts	0,3	0,0	0,3	0,0
Provisions pour charges sociales ⁽¹⁾	0,3	0,1	0,1	0,3
Autres provisions pour risques et charges ⁽²⁾	17,9	5,3	15,2	8,0
TOTAL (II)	18,6	5,3	15,6	8,4
- Provisions sur immobilisations corporelles	11,8	0,8	0,0	12,6
- Provisions sur titres de participation ⁽³⁾	336,1	19,4	323,5	32,0
- Provisions sur autres Immos financières	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions sur comptes clients	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres provisions pour dépréciations	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL (III)	348,0	20,2	323,6	44,6
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	367,6	25,6	339,7	59,7

⁽¹⁾ Il s'agit d'une provision visant à couvrir la charge dans le cadre de plans de souscription d'actions et de plans d'attribution gratuite d'actions dont l'évaluation est justifiée en note 4.7 pour 0,3 M€ au 31 décembre 2016,

⁽²⁾ Le solde au 31 décembre 2016 correspond à une provision pour risque sur dérivés de taux pour 5,6 M€, une provision pour risque sur la situation nette négative de filiales pour 1,8 M€ et une provision pour contentieux fiscaux pour 0,6 M€.

⁽³⁾ La dotation aux provisions s'explique par :

- provision sur titres Schepenwaard : 15,9 M€
- provision sur titres Natural Security : 0,3 M€
- provision sur titres Soparalinéa : 3,2 M€

⁽³⁾ La reprise de provisions s'explique par (suite aux cessions/apports de titres) :

- reprise de provision sur titres Little Extra : 4 M€
- reprise de provision sur titres Auchan E-Commerce International : 207,5 M€
- reprise de provision sur titres Somarvac : 16,5 M€
- reprise de provision sur titres Safipar : 81 M€
- reprise de provision sur titres AMV Distribution : 9,4 M€
- reprise de provision sur titres Socobio : 5,1 M€

4.6. Plans d'options de souscription et d'attribution gratuite d'actions

Suivi des plans d'options de souscriptions d'achat d'actions :

	Plan 2012/2016- 2020	Plan 2013/2017	Plan 2013/2017- 2021	Plan 2014/2018	Plan 2015/2019
Nombre d'options en début d'exercice ajusté*	3 836	2 919	3 646	3 212	8 329
Nombre d'options émises en cours d'exercice					
Nombre d'options exercées durant l'exercice					
Nombre d'options annulées ou perdues		243		344	479
Nombre d'options échues					
Nombre d'options exerçables en fin d'exercice	3 836	2 676	3 646	2 868	7 850
Nombre d'actions détenues et affectées	3 836	2 676	3 646	2 868	7 850
Nombre d'actions non détenues mais affectées					
Prix d'acquisition des actions (en €)	421,45	421,45	421,45	421,45	421,45
Prix d'exercice* (en €)	391,03	411,48	411,48	435,94	417,23
Coût estimé d'acquisition des actions (en M€)	1,6	1,1	1,5	1,2	3,3
Coût lors de l'exercice probable de l'option (en M€)	1,5	1,1	1,5	1,2	3,3
Charge totale estimée en (M€)	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0
Provision comptabilisée au 31/12/2016 (en M€)	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0
Dont charge incombant à AUCHAN HOLDING SA au 31/12/2016 (en M€)	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0

* Nombre et prix d'exercice ajustés suite aux distributions de réserves

Caractéristiques des plans d'options émis :

- Les options sont indisponibles pendant une période de 4 ans à compter de la date d'attribution.
- Pour le plan 2012/2016-2020, chaque bénéficiaire peut exercer tout ou partie de ses options selon le calendrier suivant :
 - Du 30 août au 30 septembre de chaque année pour 2017 & 2018
 - Du 15 juin au 15 juillet de chaque année pour 2019 & 2020

Elles sont exerçables sur une période allant du 30 août au 30 septembre 2017 pour le plan 2013/2017, du 29 août au 30 septembre 2018 pour le plan 2014/2018 et du 28 août au 30 septembre 2019 pour le plan 2015/2019

Pour le plan 2013/2017-2021, chaque bénéficiaire peut exercer tout ou partie de ses options selon le calendrier suivant du 30 août au 30 septembre de chaque année pour 2017, 2018, 2019, 2020 & 2021

- Les conditions attachées à l'exercice des options sont une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales. Toute suspension de contrat intervenant pour toute autre raison que la maladie ou la maternité emporte caducité des droits à options (et toute autre condition spécifique à la société émettrice). En outre pour les bénéficiaires expatriés, il faut que la mission à l'expatriation ait été menée à son terme. Tout retour anticipé dans le pays d'origine implique la caducité des droits à options.

Suivi des plans d'attributions gratuites d'actions :

	Plan 2016/2018	Plan 2016/2020
Nombre d'actions maximum attribuées en cours d'exercice	1 906	5 716
Nombre d'actions attribuées annulées ou perdues		
Nombre d'actions attribuées échues		
Nombre d'actions maximum attribuées en fin d'exercice	1 906	5 716
Attribution définitive estimée en fin d'exercice*	1 906	0
Nombre d'actions détenues et affectées	1 906	5 716
Nombre d'actions non détenues mais affectées		
Prix d'acquisition des actions (en €)	420,83	421,45
Coût estimé d'acquisition des actions (en M€)	0,8	0,0
Coût lors de l'exercice probable de l'option (en M€)	0,8	0,0
Charge totale estimée en (M€)	0,8	0,0
Provision comptabilisée au 31/12/2016 (en M€)	0,1	0,0
Dont charge incombant à AUCHAN HOLDING SA au 31/12/2016 (en M€)	0,1	0,0

* Nombre déterminé en fonction des estimations de réalisation des critères de performance

Caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites 2016-2018 :

- Les actions sont indisponibles pendant une période de 2 ans à compter de la date d'attribution.
- Le plan a été mis en place le 24 août 2016, la date d'échéance de la période d'attribution est fixée au 25 août 2018.
- La valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution est de 420,05 €
- Les conditions attachées à l'attribution définitive des actions sont liées à une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales.

Caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites 2016-2020 :

- Les actions sont indisponibles pendant une période de 4 ans à compter de la date d'attribution.
- Le plan a été mis en place le 24 août 2016, la date d'échéance de la période d'attribution est fixée au 25 août 2020.
- La valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution est de 420,05 €
- Les conditions attachées à l'exercice des options sont une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales et également fonction de critères de performance individualisés.

WFF

4.7. Détail des charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer (en millions d'euros)	Montant
Emprunts et dettes financières	50,0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1,7
Dettes fiscales et sociales	0,9
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0,0
Autres dettes	0,3
Total	52,9

Produits à recevoir (en millions d'euros)	Montant
Plan d'options de souscription/attribution gratuite d'actions	0,1
Intérêts sur dérivés	35,9
Etat – produits à recevoir	1,5
Divers	0,1
Total	37,6

4.8. Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance par nature (en millions d'euros)	Montant
Dérivés de change (couverture des emprunts émis en USD)	0,1
Divers	0,1
Total	0,2

Produits constatés d'avance par nature (en millions d'euros)	Montant
Soulte de Swap de taux d'intérêt	83,3
Total	83,3

5. Notes sur le compte de résultat

5.1. Analyse sur le résultat d'exploitation

Les produits d'exploitation comprennent notamment la facturation des redevances aux filiales pour l'utilisation de la marque et du logo, la facturation des garanties données et les loyers.

(en millions d'euros)	2016	2015
Produits des redevances	58,3	59,9
Frais de personnel	-4,2	-3,8
Impôts et taxes	-2,3	-2,1
Autres produits et charges d'exploitation	-14,9	-24,8
Total au 31 Décembre	36,9	29,2

La baisse des autres produits et charges d'exploitation s'explique essentiellement par la baisse des frais d'actionnaire.

5.2. Analyse du résultat financier

Le résultat financier hors dividendes et provisions s'améliore de 53 M€. Les autres produits et charges financiers sont principalement liés au coût de l'endettement. Un boni de fusion (avec Auchan Finances International) a été constaté en 2016 pour 35 M€.

(en millions d'euros)	2016	2015
Autres produits financiers	181,9	153,4
Dividendes reçus	11,7	404,8
Dépréciations nettes de titres de participation	304,1	-7,1
Autres charges financières	-189,8	-214,2
Total au 31 Décembre	307,9	336,9

5.3. Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une charge de -431,7 M€. Il s'explique principalement par des :

- moins-value sur cession d'actifs de 361,4 M€, essentiellement sur les immobilisations financières
- des subventions accordées pour 50,5 M€
- charges liées aux du contrôles fiscaux de filiales intégrées pour 2,1 M€
- une charge pour rupture de contrat pour 18 M€

5.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Eu égard au caractère confidentiel de cette information, les rémunérations ne sont pas divulguées.

5.5. Effectifs

L'effectif moyen passe de 9,3 en 2015 à 7,8 en 2016.

Ventilation par catégorie :

- Cadres et agents de maîtrise	7,8
- Employés	
Total effectif moyen (équivalent temps plein)	7,8

5.6. CICE

L'entité AUCHAN HOLDING SA ne bénéficie pas en tant que tel de Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.

5.7. Impôt sur les bénéfices

Le produit d'impôt est essentiellement dû à l'intégration fiscale pour 95,8 M€ et aux produits reçus dans le cadre du contentieux "Steria" portant sur les exercices 2010 à 2014 pour 41,2 M€. Ces produits sont partiellement compensés par une charge d'impôt de 5,9 M€ correspondant à la contribution de 3% sur les versements de dividende.

(en millions d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt sur les bénéfices	Résultat après impôt
Résultat courant	344,6	2,1	346,7
Résultat exceptionnel	-431,7	40,7	-391,0
Produit d'impôt lié à l'intégration fiscale	0	94,1	94,1
Contribution 3% sur les dividendes versés	0	-5,9	-5,9
Participation	0,1	0,0	0,1
Résultat comptable	-87,0	131,0	44,0

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

6. Notes complémentaires

6.1. Transactions avec les parties liées

Parties liées ayant un contrôle sur le Groupe

Le capital d'AUCHAN HOLDING SA est détenu par les sociétés de l'Association Familiale Mulliez à 91% dont 65% du capital par une seule d'entre elles.

Il n'y a pas de transaction significative avec ces sociétés en dehors du dividende versé au titre de l'exercice 2015, qui s'élève à 179,2 M€, et d'une convention de prestations de services (1,4M€ facturés au titre de l'exercice 2016).

6.2. Engagements hors bilan

6.3.1. Engagements donnés

Cautions données pour un engagement d'une société du groupe : 1 818,5 M€.

Engagements d'achats de titres portant sur 3 911 actions propres transitoirement détenues par des salariés pour un montant de 1,6 M€.

Dettes assorties de cautions : 0,3 M€.

6.3.2. Engagements reçus

Cautions reçues : 2,8 M€

Ligne de crédit accordées et confirmées par les banques mais non utilisées au 31 décembre : 2 605 M€.

6.3.3. Echancier des instruments dérivés sur taux d'intérêts

Encours moyen (en millions d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Swaps simples payeur taux fixe	1 451	833							
Swaps simples payeur taux variable	2 610	2 506	2 041	1 889	1 474	1 165	156		
Swaptions de taux (option sur swap de taux)	192								
Achats de caps	343								
Swaps de devise payeurs taux variable	112	112	112	112	112	112	112	47	
Swaps de devise taux variable/taux variable	187								
Total opérations de couverture ⁽¹⁾	4 238	3 342	2 153	2 001	1 586	1 277	268	47	
Total opérations spéculatives	657	110							

⁽¹⁾ Les opérations de couverture ont pour seul objet de réduire l'exposition du Groupe à l'évolution des taux d'intérêts sur sa dette, quasi exclusivement constituée de financement obligataire à taux fixe revariabilisé.

6.3.4. Risque de change

Les instruments de change détenus au 31 décembre 2016 ont essentiellement pour objet de couvrir les emprunts obligataires émis en devise (CHF) ainsi que des placements privés et billets de trésorerie émis en devise (USD).

Devise (en millions)	USD	Montant en EUR	CHF	Montant en EUR	Montant total en EUR
Acheteur/ emprunteur :					
- swaps de devise	250	237,2	120	111,7	348,9
- swaps de change	110	104,4			104,4
Vendeur/ prêteur :					
- contrats à terme					
- achats d'options de change					
Position nette	360	341,6	120	111,7	453,3

6.3.5. Juste valeur des instruments financiers

Hors ICNE (en millions d'euros)	31/12/2016
Instruments dérivés de taux d'intérêt	170,3
Instruments dérivés de change (y compris swaps de devise)	20,0

6.3. Fiscalité différée

<i>Libellé (en millions d'euros)</i>	<i>31/12/2016</i>
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt	
Provisions réglementées	0,7
Subventions d'investissement	
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M	
Ecart de conversion Actif	35,0
Autres charges déduites d'avance	
Plus values à long terme en sursis d'imposition	
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt	35,7
Total passif d'impôt futur	12,3
Bases d'allègement de la dette future d'impôt	
Amortissements des logiciels	
Pertes potentielles sur contrat à long terme	
Provisions pour retraites et obligations similaires	
Autres risques et charges provisionnés	
Charges à payer	
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M	
Ecart de conversion Passif	3,3
Autres produits taxés d'avance	31,6
Déficits reportables fiscalement	
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt	34,9
Total actif d'impôt futur	12,0
Situation nette	0,3

<i>(1) Taux d'impôt :</i>	<i>34,43</i>
<i>Dont taux normal d'impôt sur les sociétés :</i>	<i>33,33</i>
<i>Contribution sociale sur l'impôt :</i>	<i>3,30</i>

Intégration fiscale : le montant des crédits d'impôt cumulés comptabilisé au titre des déficits des filiales intégrées s'élève à 287 M€.

COMPTES ANNUELS

Société : AUCHAN HOLDING SA

Forme juridique : Société anonyme

Siège social : 40 AVENUE DE FLANDRE 59170 CROIX

Date de clôture : 31/12/2016

COMPTES ANNUELS.....	1
Bilan actif.....	4
Bilan passif.....	5
Compte de résultat.....	6
Compte de résultat (suite)	7
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	8
1. Faits caractéristiques.....	9
1.1. Evénements principaux de l'exercice	9
1.2. Evénements postérieurs à la clôture.....	10
2. Règles et méthodes comptables	10
2.1. Immobilisations incorporelles	10
2.2. Immobilisations corporelles	10
2.3. Participations et autres titres immobilisés.....	11
2.4. Créances et dettes.....	11
2.5. Valeurs mobilières de placement.....	12
2.6. Actions propres	12
2.7. Prime d'émission et de remboursement des obligations	12
2.8. Provisions pour risques et charges.....	12
2.9. Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme.....	12
2.10. Instruments financiers.....	13
2.11. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel	13
2.12. Impôt sur les bénéfices	13
3. Changements de méthode.....	13
4. Notes sur le bilan.....	14
4.1. Immobilisations	14
4.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	14
4.1.2. Etat des amortissements.....	14
4.1.3. Immobilisations financières	14
4.2. Tableau des filiales et participations	15
4.3. Créances et dettes.....	16
4.3.1 Endettement net	16
4.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	17
4.5. Fonds propres.....	17
4.5.1 Capital social.....	17
4.5.2 Variation des fonds propres	18
4.6. Provisions	18
4.7. Plans d'options de souscription et d'attribution gratuite d'actions.....	19
4.8. Détail des charges à payer et produits à recevoir	21

4.9.	Comptes de régularisation	21
5.	Notes sur le compte de résultat	22
5.1.	Analyse sur le résultat d'exploitation	22
5.2.	Analyse du résultat financier	22
5.3.	Analyse du résultat exceptionnel	22
5.4.	Rémunérations allouées aux membres des organes de direction	22
5.5.	Effectifs	22
5.6.	CICE	23
5.7.	Impôt sur les bénéfices	23
6.	Notes complémentaires	24
6.1.	Transactions avec les parties liées	24
6.2.	Engagements hors bilan	24
6.3.1.	Engagements donnés	24
6.3.2.	Engagements reçus	24
6.3.3.	Echéancier des instruments dérivés sur taux d'intérêts	25
6.3.4.	Risque de change	25
6.3.5.	Juste valeur des instruments financiers	25
6.3.	Fiscalité différée	26

Bilan actif

BILAN-ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	44		44	44
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 963	1 856	106	345
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	2 007	1 856	150	389
Terrains	28 420	12 612	15 808	17 034
Constructions	13 558	11 791	1 767	1 943
Installations techniques, matériel	332	296	37	50
Autres immobilisations corporelles	359	355	4	12
Immobilisations en cours				25
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	42 669	25 054	17 616	19 064
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	9 827 886	32 013	9 795 873	9 749 116
Créances rattachées à des participations				300 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				100 044
Autres immobilisations financières	127 547		127 547	165 703
TOTAL immobilisations financières	9 955 433	32 013	9 923 420	10 314 863
Total Actif Immobilisé (II)	10 000 110	58 922	9 941 187	10 334 317
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	9		9	17
Clients et comptes rattachés	862	12	851	1 242
Autres créances	369 264		369 264	220 187
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	370 126	12	370 115	221 429
Valeurs mobilières de placement	12 001		12 001	11 512
(dont actions propres:)				
Disponibilités	6 823		6 823	522 666
TOTAL Disponibilités	18 824	0	18 824	534 178
Charges constatées d'avance	73		73	402
TOTAL Actif circulant (III)	389 033	12	389 022	756 027
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)	10 159		10 159	12 715
Écarts de conversion actif (V)	34 986		34 986	27 448
Total Général (I + II + III + IV + V)	10 434 288	58 934	10 375 354	11 130 507

Bilan passif

BILAN-PASSIF (en milliers d'euros)		31/12/2016	31/12/2015
Capital social ou individuel (dont versé : 612 799)		612 799	633 088
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		1 914 044	1 914 044
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		75	75
Réserve légale		63 309	63 309
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)			
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)		2 526 379	2 913 363
TOTAL Réserves		2 589 688	2 976 672
Report à nouveau		7 311	2 827
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		43 953	222 433
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		650	966
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		5 168 620	5 750 105
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)			
Provisions pour risques		8 043	17 982
Provisions pour charges		346	626
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		8 389	18 608
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires		4 180 805	4 761 366
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0	0
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)		636 370	435 676
TOTAL Dettes financières		4 817 175	5 197 042
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 760	1 217
Dettes fiscales et sociales		2 241	2 349
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		79 301	24 000
Autres dettes		208 250	71 007
TOTAL Dettes d'exploitation		294 552	98 573
Produits constatés d'avance		83 342	46 129
TOTAL DETTES (IV)		5 195 069	5 341 745
Ecart de conversion passif (V)		3 375	20 049
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		10 376 354	11 130 507

Compte de résultat

Compte de résultat (en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	27 691		27 691	24 850
Chiffres d'affaires nets	27 691		27 691	24 850
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				39
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			142	1 113
Autres produits			59 004	60 634
Total des produits d'exploitation (I)			59 146	61 786
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			42 207	50 473
Impôts, taxes et versements assimilés			2 296	2 063
Salaires et traitements			3 226	2 755
Charges sociales			1 005	1 036
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	427	481
		Dotations aux provisions	798	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	32	26
Autres charges			51	604
Total des charges d'exploitation (II)			50 042	57 438
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			36 795	29 198
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			1	2
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations			11 650	404 825
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			2 036	1 024
Autres intérêts et produits assimilés			163 652	151 680
Reprises sur provisions et transferts de charges			338 788	118 578
Différences positives de change			953	457
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			517 080	676 564
Dotations financières aux amortissements et provisions			26 651	133 970
Intérêts et charges assimilées			182 586	204 944
Différences négatives de change			0	646
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			209 237	339 560
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			307 842	337 004
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			344 638	366 204

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite) (en milliers d'euro)	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	321	193
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 905 401	116 226
Reprises sur provisions et transferts de charges	820	596
Total des produits exceptionnels (VII)	1 906 542	117 015
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	70 555	51 579
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 266 963	303 335
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	719	545
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 338 236	355 459
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-431 695	-238 445
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	61	41
Impôts sur les bénéfices	-131 071	-94 714
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	2 510 459	880 217
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 466 506	857 784
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	43 953	222 433

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Société : AUCHAN HOLDING SA

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Faits caractéristiques

1.1. Evènements principaux de l'exercice

Plusieurs cessions de titres ont été réalisées au cours de l'exercice pour la constitution du pôle Retail. Le portefeuille de titres de participation a diminué, en valeur brute, de 257,4 M€ pour s'élever à fin 2016 à 9 828 M€.

Au cours de l'exercice, Auchan Holding SA a cédé des titres dont la valeur brute totale était de 176 M€, notamment Safipar (94 M€), Little Extra (31 M€), Somarvrac (20 M€), AMV distribution (22 M€) et Socobio (9 M€). Ces cessions ont généré une moins-value nette de reprise de dépréciation de 39 M€. Auchan Holding a également réalisé des rachats de titres ISMS pour un total de 41,7 M€.

Auchan Holding SA a également augmenté le capital des sociétés suivantes : Immochan pour 154,3 M€ (avec libération partielle en 2016 pour 75 M€), Little Extra pour 26,8 M€ (préalablement à la cession le 2 décembre 2016) et Somarvrac pour 3,3 M€.

Auchan Holding a procédé à la réduction de capital de la société Auchan E-Commerce International pour un total de 100,9 M€ (dont 24 M€ non libéré).

Le 18 avril 2016, Auchan Holding a apporté ses titres ISMS et Auchan E-commerce International à Auchan Retail International pour la fusion de ces deux sociétés dans Auchan Retail International (perte sur titres de 207,4 M€ sur les titres Auchan E-commerce International compensée par une reprise de provision du même montant).

Le 25 mai 2016, l'assemblée générale de la société a décidé la distribution d'un dividende de 202,6 M€ sur le résultat 2015.

Le 15 juin 2016, Auchan Finances International a fusionné avec Auchan Holding. La société absorbée étant détenue intégralement à la date de réalisation par Auchan Holding, les actifs et passifs ont été apportés pour leur valeur nette comptable au 31 décembre 2015 et cette fusion a généré un boni de 35 M€ dans les comptes d'Auchan Holding.

En 2016, Auchan Holding a procédé au rachat de 969 533 actions propres pour un total de 409 M€ et a réalisé des cessions de 46 852 actions propres pour un total de 19,6 M€. En juillet et août 2016, la société a procédé à l'annulation de 1 014 451 actions propres pour un total de 427,1 M€ soit une réduction de capital de 20,3 M€ et une réduction des autres réserves pour 406,8 M€.

Au cours de l'exercice, Auchan Holding SA a procédé au remboursement d'un emprunt obligataire pour 586,8 M€. L'encours sur programme de billets de trésorerie au 31 décembre 2016 est de 636,1 M€.

Auchan Coordination Services (ACS) a remboursé par anticipation des placements conclus avec Auchan Holding sous forme de dépôt à terme pour une somme de 500 M€ et sous forme de prêt pour une somme de 100 M€.

Les lignes de crédit confirmées non utilisées s'élèvent à 2 605 M€ à fin 2016, dont 100 M€ peuvent également être utilisés par la société Auchan Coordination Services et 100 M€ par Alcampo.

1.2. Evènements postérieurs à la clôture

Le 31 janvier 2017, Auchan Holding a émis un emprunt obligataire sous le programme EMTN, pour un montant de 600 M€ et une période de 5 ans.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1. Immobilisations incorporelles

Frais de dépôt de marques

En application de l'alinéa 3 de l'article 212.3 du PCG, les frais de dépôt de marques sont comptabilisés en charges.

Logiciels

Les logiciels informatiques acquis et les logiciels développés en interne sont immobilisés et amortis sur leur durée d'utilité estimée à 3 ans. Par exception, sont amortis sur 5 ans, les logiciels type ERP, très structurants pour le métier et dont l'architecture fonctionnelle et technique a une durée probable d'utilité plus longue.

Frais d'établissement

Ils sont comptabilisés en charges.

Dépréciation des immobilisations incorporelles :

Conformément à l'article 214-16 du PCG, la société réalise des tests de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Lorsque la valeur nette comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée en charges.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception des biens reçus en apport au 1er janvier 1997.

Les frais d'acquisition ainsi que les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges.

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle (ci-après « composant ») sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Un plan d'amortissement propre à chaque composant est appliqué en fonction du taux ou du mode d'amortissement qui lui sont spécifiques.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les dépenses ultérieures relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées comme un actif distinct venant en remplacement de l'actif renouvelé.

Les immobilisations sont amorties à partir de la date de mise en service du bien sur leur durée d'utilité avec une valeur résiduelle nulle.

Constructions (gros œuvre) :	40 ans
Étanchéités toitures, assainissements et revêtements de sols :	20 ans
Agencements et aménagements :	6 ans 2/3 à 8 ans
Installations techniques, matériels et outillages :	3 à 8 ans
Matériel de bureau :	3 à 5 ans
Autres immobilisations :	3 à 5 ans

Lorsque le bien amortissable est susceptible d'ouvrir droit au régime fiscal de l'amortissement dégressif et/ou lorsque les durées d'usage pratiquées dans la profession sont inférieures aux durées d'utilité, la société constate des amortissements dérogatoires.

Dépréciation des immobilisations corporelles :

Les règles de dépréciation des immobilisations corporelles sont identiques à celles retenues pour les immobilisations incorporelles.

2.3. Participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire d'une participation est inférieure à sa valeur d'apport ou d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité pour la société, laquelle est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres détenue, à l'actif net comptable corrigé, à sa valeur de rendement et aux perspectives de rentabilité.

Les frais d'acquisition des titres sont incorporés au coût de revient des titres de participation et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût de revient. Le cas échéant, des provisions sont constituées lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût de revient.

2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles exprimées en devises sont valorisées sur la base du taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Lorsque les opérations commerciales font l'objet d'une couverture fixant le cours de la monnaie étrangère, les dettes et les créances sont comptabilisées au cours couvert. Dans ce cas, aucun écart de conversion n'est constaté.

Les créances qui présentent des risques de non-recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés en charge au cours de l'exercice de leur mise en place.

Les emprunts en devises faisant l'objet d'une couverture jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au cours de couverture. Les autres emprunts en devises qui font l'objet d'une couverture par instruments dérivés n'allant pas jusqu'à l'échéance sont valorisés au cours de clôture en contrepartie d'un écart de conversion. Les instruments dérivés utilisés en couverture font l'objet d'une comptabilisation symétrique à l'élément couvert.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur prix d'achat ou à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice si celle-ci est inférieure.

2.6. Actions propres

Les actions propres sont évaluées à leur prix d'acquisition ou à la dernière valeur déterminée annuellement par un collège d'experts si celle-ci est inférieure.

Les actions propres sont comptabilisées dans le poste « valeurs mobilières de placement » ou « autres immobilisations financières » selon qu'elles sont ou non affectées à un plan d'options de souscription ou d'attribution gratuite d'actions.

2.7. Prime d'émission et de remboursement des obligations

Les primes d'émission et de remboursement des obligations font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée de l'emprunt auxquelles elles sont rattachées.

2.8. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière suffisamment fiable et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

Les titres AUCHAN HOLDING SA détenus dans le but de satisfaire les plans d'options d'achat d'actions font l'objet d'une provision pour risques et charges lorsque le prix d'exercice des options est inférieur à leur prix d'acquisition. Pour la part de ces plans attribuée aux bénéficiaires prestant pour la société AUCHAN HOLDING SA, la provision correspondante est étalée prorata temporis sur toute la durée de la période d'attribution de ces options. La part des plans attribuée aux bénéficiaires ne prestant pour la société AUCHAN HOLDING SA fait l'objet d'une provision pour l'intégralité de son montant (sans étalement de la charge sur la période d'attribution). A la clôture de l'exercice, un produit à recevoir est constaté dans les comptes d'AUCHAN HOLDING SA pour les sociétés qui font l'objet d'une convention de refacturation.

Les instruments dérivés de taux et change non qualifiés de couverture font l'objet d'une provision pour risques et charges en cas de perte latente sur ces instruments (valeur de marché négative).

2.9. Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme

La société externalise la gestion des indemnités de fin de carrière en vue de couvrir ses charges futures par un système d'assurance.

Les engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle, en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à déterminer les droits acquis par le personnel à la clôture en matière de retraites, d'avantages postérieurs à l'emploi et d'avantages à long terme en tenant compte des conditions économiques et des perspectives d'évolution de salaires.

A ce titre, l'évaluation des indemnités de départ à la retraite tient compte en particulier des données suivantes :

- des salaires en fin de carrière en intégrant l'ancienneté des salariés, le niveau de salaire projeté à la date de départ en retraite compte tenu des effets de progression de carrière attendus et d'une évolution estimée du niveau de retraites ;
- de l'âge de départ en retraite, déterminé en fonction des dispositions applicables dans l'entreprise ;
- des effectifs prévisionnels de retraités, déterminés à partir des taux de rotation des effectifs et de la table de mortalité TF00/02 avec décalage d'âge ;
- d'un taux d'actualisation nominal de 1,8 % ;
- d'un taux de rendement des actifs financiers de 1,8 %.

2.10. Instruments financiers

Les instruments financiers à terme sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour leurs montants notionnels, conformément au plan comptable général. La société utilise des instruments financiers dérivés de taux d'intérêts pour gérer son exposition nette aux fluctuations des taux d'intérêts et ajuster la part de son endettement total soumise à des taux d'intérêts fixes et variables. Les instruments dérivés de change visent à limiter les fluctuations des taux de change sur les besoins en devises de la société, les financements en devises de la société et les capitaux propres de filiales étrangères.

Dans le cadre des couvertures ainsi mises en place, les produits et charges sur instruments financiers dérivés sont comptabilisés en résultat financier et viennent en compensation des produits et charges dégagés sur les éléments couverts. Les instruments financiers non qualifiés de couverture font l'objet d'une provision pour risques en cas de perte latente.

2.11. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Tous les éléments exceptionnels par leur fréquence et leur montant, se rattachant aux activités ordinaires, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

2.12. Impôt sur les bénéfices

AUCHAN HOLDING SA a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre comprend 88 sociétés pour 2016. AUCHAN HOLDING SA, mère intégrante, en tant que seule redevable de l'impôt, comptabilise la dette d'impôt vis-à-vis du Trésor Public, les filiales fiscalement bénéficiaires constatant uniquement en compte courant leur charge d'impôt calculée comme si elles étaient imposées séparément. Les économies d'impôt provenant des sociétés déficitaires et des rectifications liées à la détermination du résultat d'ensemble sont constatées par la société tête de groupe de l'intégration fiscale : AUCHAN HOLDING SA.

3. Changements de méthode

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu ; par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement.

4. Notes sur le bilan

4.1. Immobilisations

4.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	2,0		0,0	0,0	2,0
Immobilisations corporelles	43,4		0,1	0,8	42,7
TOTAL	45,4	0,0	0,1	0,8	44,7

4.1.2. Etat des amortissements

Amortissements (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1,6		0,2	0,0	1,9
Immobilisations corporelles	12,5		0,2	0,2	12,4
TOTAL	14,1	0,0	0,4	0,2	14,3

4.1.3. Immobilisations financières

Immobilisations brutes (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Titres de participations	10 085,2	0,6	2 109,2	2 367,1	9 827,9
Créances rattachées participations	300,0		0,0	300,0	0,0
Prêts et autres immobilisations	265,7		409,0	547,2	127,5
TOTAL	10 650,9	0,6	2 518,2	3 214,3	9 955,4

Les prêts et autres immobilisations financières :

- A moins d'un an : 127,5 M€
- A plus d'un an : 0,0 M€

4.2. Tableau des filiales et participations

(en millions d'euros)	Capitaux propres hors résultat	Résultat comptable dernier exercice	% détention	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres
<u>A/ Plus de 50% du capital</u>					
AUCHAN COORDINATION SERVICES	4 418,9	61,0	100,00	3 937,0	3 937,0
AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	7 078,9	-145,9	100,00	4 451,0	4 451,0
FANTASAK	2,2	0,0	100,00	2,2	2,2
GESARE	3,8	0,0	100,00	10,4	10,4
HAKRAYE	0,0	0,0	100,00	0,0	0,0
IMMOCHAN	2 014,9	13,8	100,00	1 168,8	1 168,8
ONEY BANK	421,2	100,4	96,66	85,4	85,4
SCHEPENWAARD	76,3	-15,9	100,00	76,3	60,4
SOCOFRAIS	-1,8	0,0	100,00	6,0	0,0
SOFINEX	0,0	0,0	100,00	0,1	0,1
SOPARALINEA	8,7	-1,3	99,78	10,6	6,0
SOSEK	0,0	0,0	100,00	0,0	0,0
<u>B/ Compris entre 5% et 50% du</u>					
AUCHAN POLSKA	717,5	34,6	19,34	74,3	74,3
NATURAL SECURITY	0,8	-0,4	48,15	5,6	0,1

Eu égard au caractère confidentiel de l'information relative au chiffre d'affaires, cette information n'est pas divulguée.

Créances et dettes

État des créances (en millions d'euros)	Montant brut	A – d'1 an	A + d'1 an
Créances clients	0,9	0,9	0,0
Personnel et comptes rattachés	0,0	0,0	0,0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0,0	0,0	0,0
État et autres collectivités publiques	144,0	144,0	0,0
Groupes et associés	164,6	164,6	0,0
Débiteurs divers	60,7	60,7	0,0
TOTAL CREANCES	370,2	370,2	0,0

État des dettes (en millions d'euros)	Montant brut	A – d'1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	4 180,8	545,4	1 897,4	1 738,0
Dettes financières ⁽²⁾	636,4	636,4	0,0	0,0
Fournisseurs et comptes rattachés	4,8	4,8	0,0	0,0
Dettes fiscales et sociales	2,2	2,2	0,0	0,0
Dettes sur immobilisations	79,3	79,3	0,0	0,0
Groupe et associés	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dettes	208,3	208,3	0,0	0,0
TOTAL DES DETTES	5 111,8	1 476,4	1 897,4	1 738,0

⁽¹⁾ Y compris ICNE sur emprunts obligataires repris en note 4.8.

⁽²⁾ Y compris emprunts sous forme de billets de trésorerie pour 636,1 M€ et appels de marge reçus sur dérivés actifs pour 61,9 M€.

Emprunts remboursés en cours d'exercice = 2 773,4 M€

Emprunts souscrits en cours d'exercice = 3 127,8 M€

4.3.1 Endettement net

L'endettement net est égal aux emprunts et dettes financières (incluant les emprunts obligataires, les billets de trésorerie et les emprunts auprès des établissements de crédit) diminués des disponibilités, valeurs mobilières de placements et du compte courant de trésorerie intra-groupe avec la centrale de trésorerie et ses filiales.

Il s'établit à 4 634 M€ au 31 décembre 2016 contre 4 520 M€ au 31 décembre 2015 (suite notamment aux augmentations de capital souscrites par AUCHAN HOLDING SA 2016 et à la distribution de dividende).

L'endettement net à fin 2016 représente 89.7 % des fonds propres contre 78.6 % l'exercice précédent.

4.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	2016	2015
VMP	12,0	11,5
<i>Dont actions propres</i>	12,0	11,5
Banques et dépôts à terme	6,8	522,7
Total au 31 Décembre	18,8	534,2

AUCHAN HOLDING SA détient 28 498 actions propres au 31 décembre 2016 en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre de plans d'options de souscription.

AUCHAN HOLDING SA détient également 303 517 actions propres au 31 décembre 2016 non affectées à des plans d'options de souscription et d'attribution gratuite d'actions et comptabilisées en immobilisations financières (cf. note 4.1.3)

Etat des actions détenues en propre (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Apport fusion	Annulation d'actions	Achats d'actions	Ventes d'actions	Fin de l'exercice
Actions propres destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de plan d'options de souscription						
Nombre d'actions détenues	27 316			6 556	5 374	28 498
Valeur (en M€)	11,5			2,7	2,2	12,0
Actions propres non affectées à des plans d'AGA/SO (immobilisation financière)						
Nombre d'actions détenues	396 469		1 014 451	962 977	41 478	303 517
Valeur (en M€)	165,6		427,1	406,3	17,3	127,5
Total des actions propres détenues						
Nombre d'actions détenues	423 785		1 014 451	969 533	46 852	332 015
Valeur (en M€)	177,1		427,1	409,0	19,5	139,5

4.4. Fonds propres

4.5.1 Capital social

	Nombre d'actions composant le capital social	Valeur nominale (en euro)	Total (en millions d'euros)
Au 1 ^{er} Janvier	31 654 416	20	633,1
Augmentation			
Diminution	1 014 451	20	-20,3
Total au 31 Décembre	30 639 965	20	612,8

4.5.2 Variation des fonds propres

Les fonds propres passent de 5 750,1 M€ à 5 168,5 M€ soit une variation de -581,6 M€
Cette variation, en millions d'euros, s'analyse comme suit :

Fonds propres au 1 ^{er} Janvier	5 750,1
* Variation du capital (annulation d'actions)	-20,3
* Variation des réserves (annulation d'actions)	-406,8
* Variation des réserves (affectation résultat)	19,8
* Report à nouveau	4,5
* Résultat de l'exercice	44,0
* Variation des provisions règlementées	-0,3
* Affectation du résultat N-1	
- Dont dividendes	-198,1
- Dont dividendes sur actions propres affecté en report à nouveau	-4,5
- Dont affectation à la réserve légale	0,0
- Dont affectation aux autres réserves	-19,8
- Dont affectation au report à nouveau	0,0
Fonds propres au 31 Décembre	5 168,5

4.5. Provisions

Nature des provisions (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions investissements	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissements dérogatoires	0,9	0,1	0,3	0,7
TOTAL (I)	0,9	0,1	0,4	0,7
Provisions pour litige	0,1	-0,1	0,0	0,0
Provisions pour amendes et pénalités	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour pertes de change	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour pensions	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour impôts	0,3	0,0	0,3	0,0
Provisions pour charges sociales ⁽¹⁾	0,3	0,1	0,1	0,3
Autres provisions pour risques et charges ⁽²⁾	17,9	5,3	15,2	8,0
TOTAL (II)	18,6	5,3	15,8	8,4
- Provisions sur immobilisations corporelles	11,8	0,8	0,0	12,6
- Provisions sur titres de participation ⁽³⁾	336,1	19,4	323,5	32,0
- Provisions sur autres immos financières	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions sur comptes clients	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres provisions pour dépréciations	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL (III)	348,0	20,2	323,6	44,6
TOTAL GENERAL (I + II + III)	367,6	25,6	339,7	53,7

⁽¹⁾ Il s'agit d'une provision visant à couvrir la charge dans le cadre de plans de souscription d'actions et de plans d'attribution gratuite d'actions dont l'évaluation est justifiée en note 4.7 pour 0,3 M€ au 31 décembre 2016,

⁽²⁾ Le solde au 31 décembre 2016 correspond à une provision pour risque sur dérivés de taux pour 5,6 M€, une provision pour risque sur la situation nette négative de filiales pour 1,8 M€ et une provision pour contentieux fiscaux pour 0,6 M€.

(3) La dotation aux provisions s'explique par :

- provision sur titres Schepenwaard : 15,9 M€
- provision sur titres Natural Security : 0,3 M€
- provision sur titres Soparalinéa : 3,2 M€

(3) La reprise de provisions s'explique par (suite aux cessions/apports de titres) :

- reprise de provision sur titres Little Extra : 4 M€
- reprise de provision sur titres Auchan E-Commerce International : 207,5 M€
- reprise de provision sur titres Somarvrac : 16,5 M€
- reprise de provision sur titres Safipar : 81 M€
- reprise de provision sur titres AMV Distribution : 9,4 M€
- reprise de provision sur titres Socobio : 5,1 M€

4.6. Plans d'options de souscription et d'attribution gratuite d'actions

Suivi des plans d'options de souscriptions d'achat d'actions :

	Plan 2012/2016- 2020	Plan 2013/2017	Plan 2013/2017- 2021	Plan 2014/2018	Plan 2015/2019
Nombre d'options en début d'exercice ajusté*	3 836	2 919	3 646	3 212	8 329
Nombre d'options émises en cours d'exercice					
Nombre d'options exercées durant l'exercice					
Nombre d'options annulées ou perdues		243		344	479
Nombre d'options échues					
Nombre d'options exerçables en fin d'exercice	3 836	2 676	3 646	2 868	7 850
Nombre d'actions détenues et affectées	3 836	2 676	3 646	2 868	7 850
Nombre d'actions non détenues mais affectées					
Prix d'acquisition des actions (en €)	421,45	421,45	421,45	421,45	421,45
Prix d'exercice* (en €)	391,03	411,48	411,48	435,94	417,23
Coût estimé d'acquisition des actions (en M€)	1,6	1,1	1,5	1,2	3,3
Coût lors de l'exercice probable de l'option (en M€)	1,5	1,1	1,5	1,2	3,3
Charge totale estimée en (M€)	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0
Provision comptabilisée au 31/12/2016 (en M€)	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0
Dont charge incombant à AUCHAN HOLDING SA au 31/12/2016 (en M€)	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0

* Nombre et prix d'exercice ajustés suite aux distributions de réserves

Caractéristiques des plans d'options émis :

- Les options sont indisponibles pendant une période de 4 ans à compter de la date d'attribution.
- Pour le plan 2012/2016-2020, chaque bénéficiaire peut exercer tout ou partie de ses options selon le calendrier suivant :
 - Du 30 août au 30 septembre de chaque année pour 2017 & 2018
 - Du 15 juin au 15 juillet de chaque année pour 2019 & 2020

Elles sont exerçables sur une période allant du 30 août au 30 septembre 2017 pour le plan 2013/2017, du 29 août au 30 septembre 2018 pour le plan 2014/2018 et du 28 août au 30 septembre 2019 pour le plan 2015/2019

Pour le plan 2013/2017-2021, chaque bénéficiaire peut exercer tout ou partie de ses options selon le calendrier suivant du 30 août au 30 septembre de chaque année pour 2017, 2018, 2019, 2020 & 2021

- Les conditions attachées à l'exercice des options sont une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales. Toute suspension de contrat intervenant pour toute autre raison que la maladie ou la maternité emporte caducité des droits à options (et toute autre condition spécifique à la société émettrice). En outre pour les bénéficiaires expatriés, il faut que la mission à l'expatriation ait été menée à son terme. Tout retour anticipé dans le pays d'origine implique la caducité des droits à options.

Suivi des plans d'attributions gratuites d'actions :

	Plan 2016/2018	Plan 2016/2020
Nombre d'actions maximum attribuées en cours d'exercice	1 906	5 716
Nombre d'actions attribuées annulées ou perdues		
Nombre d'actions attribuées échues		
Nombre d'actions maximum attribuées en fin d'exercice	1 906	5 716
Attribution définitive estimée en fin d'exercice*	1 906	0
Nombre d'actions détenues et affectées	1 906	5 716
Nombre d'actions non détenues mais affectées		
Prix d'acquisition des actions (en €)	420,83	421,45
Coût estimé d'acquisition des actions (en M€)	0,8	0,0
Coût lors de l'exercice probable de l'option (en M€)	0,8	0,0
Charge totale estimée en (M€)	0,8	0,0
Provision comptabilisée au 31/12/2016 (en M€)	0,1	0,0
Dont charge incombant à AUCHAN HOLDING SA au 31/12/2016 (en M€)	0,1	0,0

* Nombre déterminé en fonction des estimations de réalisation des critères de performance

Caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites 2016-2018 :

- Les actions sont indisponibles pendant une période de 2 ans à compter de la date d'attribution.
- Le plan a été mis en place le 24 août 2016, la date d'échéance de la période d'attribution est fixée au 25 août 2018.
- La valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution est de 420,05 €
- Les conditions attachées à l'attribution définitive des actions sont liées à une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales.

Caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites 2016-2020 :

- Les actions sont indisponibles pendant une période de 4 ans à compter de la date d'attribution.
- Le plan a été mis en place le 24 août 2016, la date d'échéance de la période d'attribution est fixée au 25 août 2020.
- La valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution est de 420,05 €
- Les conditions attachées à l'exercice des options sont une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales et également fonction de critères de performance individualisés.

4.7. Détail des charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer (en millions d'euros)	Montant
Emprunts et dettes financières	50,0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1,7
Dettes fiscales et sociales	0,9
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0,0
Autres dettes	0,3
Total	52,9

Produits à recevoir (en millions d'euros)	Montant
Plan d'options de souscription/attribution gratuite d'actions	0,1
Intérêts sur dérivés	35,9
Etat – produits à recevoir	1,5
Divers	0,1
Total	37,6

4.8. Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance par nature (en millions d'euros)	Montant
Dérivés de change (couverture des emprunts émis en USD)	0,1
Divers	0,1
Total	0,2

Produits constatés d'avance par nature (en millions d'euros)	Montant
Soulte de Swap de taux d'intérêt	83,3
Total	83,3

5. Notes sur le compte de résultat

5.1. Analyse sur le résultat d'exploitation

Les produits d'exploitation comprennent notamment la facturation des redevances aux filiales pour l'utilisation de la marque et du logo, la facturation des garanties données et les loyers.

(en millions d'euros)	2016	2015
Produits des redevances	58,3	59,9
Frais de personnel	-4,2	-3,8
Impôts et taxes	-2,3	-2,1
Autres produits et charges d'exploitation	-14,9	-24,8
Total au 31 Décembre	36,9	29,2

La baisse des autres produits et charges d'exploitation s'explique essentiellement par la baisse des frais d'actionnaire.

5.2. Analyse du résultat financier

Le résultat financier hors dividendes et provisions s'améliore de 53 M€. Les autres produits et charges financiers sont principalement liés au coût de l'endettement. Un boni de fusion (avec Auchan Finances International) a été constaté en 2016 pour 35 M€.

(en millions d'euros)	2016	2015
Autres produits financiers	181,9	153,4
Dividendes reçus	11,7	404,8
Dépréciations nettes de titres de participation	304,1	-7,1
Autres charges financières	-189,8	-214,2
Total au 31 Décembre	307,9	336,9

5.3. Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une charge de -431,7 M€. Il s'explique principalement par des :

- moins-value sur cession d'actifs de 361,4 M€, essentiellement sur les immobilisations financières
- des subventions accordées pour 50,5 M€
- charges liées aux du contrôles fiscaux de filiales intégrées pour 2,1 M€
- une charge pour rupture de contrat pour 18 M€

5.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Eu égard au caractère confidentiel de cette information, les rémunérations ne sont pas divulguées.

5.5. Effectifs

L'effectif moyen passe de 9,3 en 2015 à 7,8 en 2016.

Ventilation par catégorie :

- Cadres et agents de maîtrise	7,8
- Employés	
Total effectif moyen (équivalent temps plein)	7,8

5.6. CICE

L'entité AUCHAN HOLDING SA ne bénéficie pas en tant que tel de Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.

5.7. Impôt sur les bénéfices

Le produit d'impôt est essentiellement dû à l'intégration fiscale pour 95,8 M€ et aux produits reçus dans le cadre du contentieux "Steria" portant sur les exercices 2010 à 2014 pour 41,2 M€. Ces produits sont partiellement compensés par une charge d'impôt de 5,9 M€ correspondant à la contribution de 3% sur les versements de dividende.

(en millions d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt sur les bénéfices	Résultat après impôt
Résultat courant	344,6	2,1	346,7
Résultat exceptionnel	-431,7	40,7	-391,0
Produit d'impôt lié à l'intégration fiscale	0	94,1	94,1
Contribution 3% sur les dividendes versés	0	-5,9	-5,9
Participation	0,1	0,0	0,1
Résultat comptable	-87,0	131,0	44,0

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

6. Notes complémentaires

6.1. Transactions avec les parties liées

Parties liées ayant un contrôle sur le Groupe

Le capital d'AUCHAN HOLDING SA est détenu par les sociétés de l'Association Familiale Mulliez à 91% dont 65% du capital par une seule d'entre elles.

Il n'y a pas de transaction significative avec ces sociétés en dehors du dividende versé au titre de l'exercice 2015, qui s'élève à 179,2 M€, et d'une convention de prestations de services (1,4M€ facturés au titre de l'exercice 2016).

6.2. Engagements hors bilan

6.3.1. Engagements donnés

Cautions données pour un engagement d'une société du groupe : 1 818,5 M€.

Engagements d'achats de titres portant sur 3 911 actions propres transitoirement détenues par des salariés pour un montant de 1,6 M€.

Dettes assorties de cautions : 0,3 M€.

6.3.2. Engagements reçus

Cautions reçues : 2,8 M€

Ligne de crédit accordées et confirmées par les banques mais non utilisées au 31 décembre : 2 605 M€.

6.3.3. Echancier des instruments dérivés sur taux d'intérêts

Encours moyen (en millions d'euros)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Swaps simples payeur taux fixe	1 451	833							
Swaps simples payeur taux variable	2 610	2 506	2 041	1 889	1 474	1 165	156		
Swaptions de taux (option sur swap de taux)	192								
Achats de caps	343								
Swaps de devise payeurs taux variable	112	112	112	112	112	112	112	47	
Swaps de devise taux variable/taux variable	187								
Total opérations de couverture ⁽¹⁾	4 238	3 342	2 153	2 001	1 586	1 277	268	47	
Total opérations spéculatives	657	110							

⁽¹⁾ Les opérations de couverture ont pour seul objet de réduire l'exposition du Groupe à l'évolution des taux d'intérêts sur sa dette, quasi exclusivement constituée de financement obligataire à taux fixe revariabilisé.

6.3.4. Risque de change

Les instruments de change détenus au 31 décembre 2016 ont essentiellement pour objet de couvrir les emprunts obligataires émis en devise (CHF) ainsi que des placements privés et billets de trésorerie émis en devise (USD).

Devise (en millions)	USD	Montant en EUR	CHF	Montant en EUR	Montant total en EUR
Acheteur/ emprunteur :					
- swaps de devise	250	237,2	120	111,7	348,9
- swaps de change	110	104,4			104,4
Vendeur/ prêteur :					
- contrats à terme					
- achats d'options de change					
Position nette	360	341,6	120	111,7	453,3

6.3.5. Juste valeur des instruments financiers

Hors ICNE (en millions d'euros)	31/12/2016
Instruments dérivés de taux d'intérêt	170,3
Instruments dérivés de change (y compris swaps de devise)	20,0

6.3. Fiscalité différée

<i>Libellé (en millions d'euros)</i>	<i>31/12/2016</i>
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt	
Provisions réglementées	0,7
Subventions d'investissement	
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M	
Ecart de conversion Actif	35,0
Autres charges déduites d'avance	
Plus values à long terme en sursis d'imposition	
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt	35,7
Total passif d'impôt futur	12,3
Bases d'allègement de la dette future d'impôt	
Amortissements des logiciels	
Pertes potentielles sur contrat à long terme	
Provisions pour retraites et obligations similaires	
Autres risques et charges provisionnés	
Charges à payer	
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M	
Ecart de conversion Passif	3,3
Autres produits taxés d'avance	31,6
Déficits reportables fiscalement	
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt	34,9
Total actif d'impôt futur	12,0
Situation nette	0,3

<i>(1) Taux d'impôt :</i>	<i>34,43</i>
<i>Dont taux normal d'impôt sur les sociétés :</i>	<i>33,33</i>
<i>Contribution sociale sur l'impôt :</i>	<i>3,30</i>

Intégration fiscale : le montant des crédits d'impôt cumulés comptabilisé au titre des déficits des filiales intégrées s'élève à 287 M€.

AUCHAN HOLDING
Société Anonyme à Conseil de surveillance et Directoire
au capital de 607 607 840 euros
Siège social 40 AVENUE DE FLANDRE, 59170 CROIX
RCS Lille Métropole 476 180 625
SIRET 476 180 625 00479
(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 29 MAI 2017**

(...)

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 43.953.444 euros à titre de dividendes.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas suivre la proposition du Directoire et décide de procéder à la distribution d'un dividende complémentaire par prélèvement sur les postes suivants :

- | | |
|--------------------|------------------|
| - Report à nouveau | 7.310.583,00 € |
| - Réserve légale | 2.028.962,00 € |
| - Autres réserves | 297.600.538,60 € |

Ainsi, le montant total des sommes distribuées s'élève à 350.893.527,60 €. Le revenu global procuré par chaque action s'élève à 11,55 euros par actions.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social au plus tard le 30 septembre 2017.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le dividende proposé ouvre droit au profit des actionnaires personnes physiques à un abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant, prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Dans l'hypothèse où à la date de mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte « report à nouveau ».

L'assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finance pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21%.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Au titre de l'exercice clos le	Dividende total versé	Fraction éligible à l'abattement de 40 %	Fraction non éligible à l'abattement de 40 %
31.12.2015	202.588.262,40 €	90.867,20 €	202.497.395,20 €
31.12.2014	67.107.361,92 €	18.999,44 €	67.088.362,48 €
31.12.2013	200.372.453,28 €	45.265,83 €	200.327.187,45 €

Extrait certifié conforme

Mr Régis DEGELCKE



AUCHAN HOLDING
Société Anonyme à Conseil de surveillance et Directoire
au capital de 612 799 300 euros
Siège social 40 AVENUE DE FLANDRE, 59170 CROIX
RCS Lille Métropole 476 180 625
SIRET 476 180 625 00479
(la « Société »)

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2017

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions légales de l'article L 225-68 al 6 du code de commerce, nous vous faisons part du fait que nous avons pris connaissance des comptes sociaux et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, ainsi que du rapport du Directoire portant sur ces comptes.

Le Conseil de surveillance n'a aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La proposition d'affectation des résultats nous paraît régulière, et nous vous proposons, de la même manière que le Directoire, d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31.12.2016.

Fait à Croix ;
Le 9 mars 2017

LE PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



Auchan Holding S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG Audit
Tour Egho
2, avenue Gambetta
92066 Paris-La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires
Auchan Holding S.A.
40, avenue de Flandre
59170 Croix

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Auchan Holding S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société et des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons vérifié le caractère approprié et la correcte application des méthodes comptables précisées ci-dessus, les calculs de détermination des provisions pour dépréciation comptabilisées et les informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 10 mars 2017

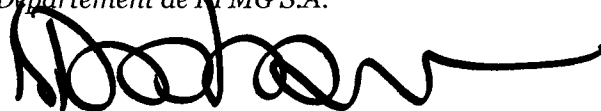
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Christian Perrier
Associé

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Bertrand Desbarrières
Associé

AUCHAN HOLDING
Société Anonyme à Conseil de surveillance et Directoire
au capital de 607.607.840 euros
Siège social : 40 AVENUE DE FLANDRE, 59170 CROIX
RCS Lille Métropole 476 180 625
SIRET 476 180 625 00479
(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31/12/2016

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2017

Chers Actionnaires,

Vous êtes réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire à l'effet de délibérer sur les points suivants :

A titre ordinaire :

- Rapport de gestion du Directoire, rapport du Conseil de surveillance, rapport de gestion du groupe et rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus aux membres du Directoire ;
- Affectation du résultat ;
- Fixation du montant de l'enveloppe annuelle de jetons de présence ;
- Approbation des conventions visées aux articles L225-86 et suivants du Code de commerce ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions de l'article L225-86 et suivants, et approbation desdites conventions ;
- Examen des mandats des membres du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes ;
- Ratification de la cooptation de membres du Conseil de surveillance ;
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et avantages de toute nature attribuables aux mandataires sociaux de la Société
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

A titre extraordinaire :

- Modification des articles 12 « Pouvoirs du Directoire » et 14 « Missions du Conseil de surveillance » des statuts de la Société,
- Renouvellement de l'autorisation donnée au Directoire à l'effet d'attribuer des actions gratuites,

Le présent rapport a pour objet de vous rendre compte de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Vos Commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toute précision et tout renseignement complémentaire qui pourrait vous paraître opportun.

Au présent rapport est annexé, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices (annexe 3).

Nous reprenons ci-après les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

I - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE **(Art L. 225-100 al. 3 et suivants, L. 232-1, II et R. 225-102 du Code de commerce)**

1. Evénements marquants de l'année 2016

Plusieurs cessions de titres ont été réalisées au cours de l'exercice pour la constitution du pôle Retail. Le portefeuille de titres de participation a diminué de 257,3 M€ pour s'élever à fin 2016 à 9 828 millions d'Euros.

Au cours de l'exercice, Auchan Holding SA a cédé des titres dont la valeur brute totale était de 176 M€, notamment Safipar (94 M€), Little Extra (31 M€), Somarvrac (20 M€), AMV distribution (22 M€) et Socobio (9 M€). Ces cessions ont généré une moins-value nette de reprise de dépréciation de 39 M€. Auchan Holding a également réalisé des rachats de titres ISMS pour un total de 41,7 M€.

Auchan Holding SA a également augmenté le capital des sociétés suivantes : Immochan pour 154,3 M€ (avec libération partielle en 2016 pour 75 M€), Little Extra pour 26,8 M€ (préalablement à sa cession le 2 décembre 2016) et Somarvrac pour 3,3 M€.

Auchan Holding a procédé à la réduction de capital de la société Auchan E-Commerce International pour un total de 100,9 M€ (dont 24 M€ non libéré).

Le 18 avril 2016, Auchan Holding a apporté ses titres ISMS et Auchan E-commerce International à Auchan Retail International pour la fusion de ces deux sociétés dans Auchan Retail International (perte sur titres de 207,4 M€ sur les titres Auchan E-commerce International compensée par une reprise de provision du même montant).

Le 15 juin 2016, Auchan Finances International a fusionné avec Auchan Holding.

Le 25 mai 2016, l'assemblée générale de la société a décidé la distribution d'un dividende de 202,6 M€ sur le résultat 2015.

En 2016, Auchan Holding a procédé au rachat de 969 533 actions propres pour un total de 409 M€ et a réalisé des cessions de 46 952 actions propres pour un total de 19,6 M€. En juillet et août 2016, la société a procédé à l'annulation de 1 014 451 actions propres pour un total de 427,1 M€ soit une réduction de capital de 20,3 M€ et une réduction des autres réserves pour 406,8 M€.

Au cours de l'exercice, Auchan Holding SA a procédé au remboursement d'un emprunt obligataire pour 586,8 M€. L'encours sur programme de billets de trésorerie au 31 décembre 2016 est de 636,1 M€.

Auchan Holding a été remboursée par anticipation des placements conclus avec Auchan Coordination Services (ACS) sous forme de dépôt à terme pour une somme de 500 M€ et sous forme de prêt pour une somme de 100 M€.

Les lignes de crédit confirmées non utilisées s'élèvent à 2 605 M€ à fin 2016, dont 100 M€ peuvent également être utilisés par la société Auchan Coordination Services et 100 M€ par Alcampo.

2. Activités et résultats

Notre société est la Holding de tête du Groupe.

Les produits d'exploitation comprennent notamment la facturation des redevances aux filiales pour l'utilisation de la marque et du logo au taux de 0,20%, la facturation des garanties et les loyers.

Les redevances facturées passent de 59,9 M€ en 2015 à 58,2 M€ en 2016. Le résultat d'exploitation ressort à 36,8 M€ en augmentation de 7,6 M€ par rapport à 2015 essentiellement liée à la baisse des frais d'actionnaire.

Le résultat financier est passé d'un profit de 337,0 M€ à un profit de 307,8 M€, soit une variation de - 29,1 M€. Celle-ci provient, essentiellement, de la baisse des dividendes perçus des filiales de 393,2 M€, d'un boni de fusion de +35,1 M€ et d'une diminution des dépréciations nettes de reprises de titres et provisions pour risque de (+327,5 M€).

Le résultat exceptionnel est une perte de (431,7) M€ et provient principalement d'une moins-value sur cessions d'immobilisations, principalement de titres, pour (361,4) M€, d'une subvention de (50,5) M€ accordée à Auchan France et Atac pour les soutenir dans leur investissement-prix et leur plan de reconquête du marché et d'une indemnité pour rupture de contrat de (18) M€.

Après un produit d'impôt essentiellement dû à l'intégration fiscale de 131,1 M€, le bénéfice net ressort à 44,0 M€ contre 222,4 M€ l'exercice précédent.

L'endettement net est égal aux emprunts et dettes financières diminuées des disponibilités, valeurs mobilières de placements et du compte courant Auchan Coordination Services. Il s'établit à 4 634 M€ contre 4 520 M€ au 31 décembre 2015.

L'endettement net à fin 2016 représente 89,6% des fonds propres contre 78,6% l'exercice précédent.

3. Instruments financiers

Notre société utilise les instruments financiers pour gérer des risques de taux d'intérêt afin de transformer à taux variable sa dette obligataire.

Elle y a recours également pour couvrir :

- sa dette en refixant les taux d'une partie de ses emprunts,
- les emprunts obligataires et billets de trésorerie émis en devises (CHF/USD) contre les risques de change.

4. Activité en matière de Recherche et Développement

La société n'exerce aucune activité en matière de recherche et développement.

5. Perspectives

Tout en tenant compte d'un environnement difficile, Auchan va continuer de concentrer son développement à travers ses activités que sont le retail, l'immobilier, la banque.

6. Délais de paiement

Conformément à l'article D 441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L 441-6 dudit Code, nous vous présentons l'information relative aux délais de règlement des fournisseurs :

Echéance de la dette fournisseurs hors factures non parvenues au 31/12/2016 : 653 K€ étaient échus, 2 353 K€ dus à fin 01/2017 et 2 K€ dus à fin 02/2017.

Echéance de la dette fournisseurs hors factures non parvenues au 31/12/2015 : 233 K€ étaient échus, 167 K€ dus à fin 01/2016 et 7 K€ dus à fin 02/2016.

7. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice social

En février 2017, la société Auchan Holding a émis un nouvel emprunt obligataire dans le cadre de son programme EMTN pour un nominal de 600 M€ à échéance 5 ans au taux de 0.625%.

II - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET METHODES D'EVALUATION (Art L 232-6 du Code de Commerce)

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été établis et présentés conformément au nouveau règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions suivantes ont notamment été appliquées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

III - PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (Art. L. 225-102-2 du Code de commerce)

Au cours de l'exercice 2016, la Société a procédé au rachat de ses propres actions, dans le cadre de l'article L 225-209-2 du Code de commerce, en vue de les offrir ou de les attribuer aux salariés :

- En date du 18 avril 2016, 276.800 de ses propres actions à un prix unitaire de 426,45€, soit pour un montant global de 118.041.360€
- En date du 26 juillet 2016, la Société a racheté 15.986 de ses propres actions à un prix unitaire de 420,05€, soit pour un montant global de 6.714.919,30€
- En date du 23 août 2016, la Société a racheté 138 de ses propres actions à un prix unitaire de 420,05€, soit pour un montant global de 57.966,90€
- En date du 28 septembre 2016, la Société a racheté 4.678 de ses propres actions à un prix unitaire de 420,05€, soit pour un montant global de 1.964.993,90€

La Société a donc racheté pour un total 297.602 de ses propres actions sur la base de l'article L 225-209-2 du Code de commerce au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2016, représentant 0,98% du capital social.

Sur les 297.602 actions rachetées au cours de l'exercice 2016, 17.227 actions ont été attribuées par la Société à des salariés dans le cadre d'une opération mentionnée au deuxième alinéa de l'article L225-209-2 du Code de commerce.

3. Options de souscription ou d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce, nous vous informons que les restrictions suivantes ont été posées concernant les attributions gratuites d'actions aux membres du Directoire : les mandataires sociaux de la Société sont tenus de conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, au moins 30% des actions attribuées au titre des plans d'attribution gratuites d'actions adoptés par le Directoire en 2016.

V - ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES **(Art. L. 233-6, L. 247-1 et R. 225-102 du code de commerce)**

Dénomination sociale	% de détention	Résultats (en M€)	Activité
Auchan Coordination services S.A.	99,99%	61,0	Centrale de trésorerie pour l'ensemble des métiers d'Auchan Holding
AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL S.A. (et ses filiales françaises et étrangères)	99,99%	-145,9	Holding du métier Retail pour l'ensemble des pays Auchan dont la France
IMMOCHAN S.A. (et ses filiales françaises et étrangères)	99,99%	13,8	Holding du métier Immobilier pour l'ensemble des pays dans lesquels Immochan s'est développé, dont la France
ONEY BANK S.A. (et ses filiales françaises et étrangères)	96,66%	100,4	Activité bancaire
FANTASAK SAS	100%	0	Holding de participation
GESARE SAS	100%	0	Société de réassurance
HAKRAYE SAS	100%	0	Société sans activité
SOCOFRAIS SAS	100%	0	Société sans activité

WY

La Société n'exploite pas d'installation classée susceptible de créer des risques importants pour la santé et la sécurité des populations voisines et pour l'environnement.

IV - CAPITAL SOCIAL

(Article L. 225-102 et L. 225-211 du Code de commerce)

La Société a procédé à deux réductions de capital non motivées par des pertes au cours de l'exercice 2016 :

- En date du 1^{er} juillet 2016, le Directoire de la Société, sur délégation de l'Assemblée générale et conformément au 10^e alinéa de l'article L 225-209-2 du Code de commerce, a annulé 342.520 actions rachetées en date du 29 juillet 2015,
- En date du 23 août 2016, le Directoire de la Société, sur délégation de l'Assemblée générale, a procédé au rachat de 671.931 actions en vue de les annuler immédiatement, dans le cadre d'une réduction de capital non motivée par des pertes et sur la base de l'article L 225-207 du Code de commerce.

Le capital social de notre Société s'élevait à 612.799.300 € à la clôture de l'exercice social au 31 décembre 2016.

1. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2016.

Les salariés de la Société et de ses filiales françaises, via les Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) ONEY VAL, VALALINEA et les compartiments VALFRANCE et VALAUCHAN du FCPE AUCHAN détenaient, ensemble, 6,06% du capital social au 31 décembre 2016.

Les salariés des filiales étrangères de la Société, via les sociétés en commandite par actions luxembourgeoises VALAUCHAN SOPANEER INTERNATIONAL SCA, VALAUCHANRUS SOPANEER INTERNATIONAL SCA, VALRUSSIE SCA, VAL ITALIA SCA, VALESPAÑA SCA, VALPORTUGAL SCA, VALPOLAND SCA, VALHUNGARY INTERNATIONAL SCA détenaient, ensemble, 1,43% du capital social au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2016, la part du capital de la Société détenue par les salariés français et étrangers s'élevait à 7,49%.

2. Rachat par la société de ses propres actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211, al. 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état d'acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

5

SOFINEX SAS	100%	0	Holding de participations
SOPARALINEA SAS	99,78%	-1,3	Holding de participations
SCHEPENWAARD B.V.	100%	-15,9	Holding de participation
SOSEK SAS	100%	0	Société sans activité
NATURAL SECURITY	48,15%	-0,4	Edition de logiciels applicatifs

VI - PARTICIPATIONS CROISEES ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE (Art R 233-19 et L 233-13, L233-29 et L233-30 du Code de Commerce)

1. Participations croisées (art. L. 233-29 et art. R. 233-19 du Code de commerce)

La Société ne détenait aucune participation croisée à la clôture de l'exercice social clos le 31 décembre 2016. Aucune aliénation d'actions n'a dû intervenir aux fins de supprimer des participations croisées.

2. Actions d'auto-contrôle (Art. L.233-13 du Code de commerce)

Les sociétés détenues au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ne détiennent aucune participation dans notre Société.

Les sociétés en commandite par actions luxembourgeoises mentionnées au IV - 2 ci-dessus sont contrôlées par Auchan Holding. Elles détiennent, ensemble, 1,43% du capital social au 31 décembre 2016.

VII- PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISE DE CONTROLE (Article L. 233-6 du Code de commerce)

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations figure dans l'annexe de la société conformément à l'article L. 233-15 du Code de commerce.

1. Prises de participations (art. L. 233-6 du Code de commerce)

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris des participations dans les sociétés suivantes ayant leur siège social sur le territoire de la République Française :

- FIA NET SA, 100% via sa filiale indirecte ONEY TECH SAS,
- ID EXPERT SARL, 100% via sa filiale indirecte FIA-NET SA,
- FIVORY SAS, 8,11% via sa filiale indirecte AUCHAN RETAIL FRANCE SAS et 5,41% via sa filiale ONEY BANK SA,
- YOU2YOU SAS 13,46% via sa filiale indirecte AUCHAN RETAIL FRANCE SAS,

2. Prises de contrôle (art. L. 233-6 du Code de commerce)

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a pris le contrôle des sociétés suivantes :

- SCI GRAND FONTENAY, 62,12% via sa filiale indirecte IMMOCHAN FRANCE SA,

- *ALLIAGE ET TERRITOIRE 2 SAS, 100% via sa filiale indirecte ALLIAGE ET TERRITOIRE SAS,*
- *LA BELLE ETOILE, 99,99% via sa filiale indirecte ALLIAGE ET TERRITOIRE 2 SAS,*

3. Cessions de participations

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a cédé la totalité de sa participation dans la société par actions simplifiée LITTLE EXTRA, soit 7.856.212 titres représentant 99,46% de la société, pour un montant d'un euro.

VIII- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toute charge et de tout impôt et amortissement, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice net comptable de 43.953.444 euros.

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice net comptable de 43.953.444 euros à titre de dividendes.

Constatant par ailleurs que les comptes sociaux font apparaître les sommes distribuables suivantes :

- Report à nouveau : 7.310.583 €
- Autres réserves : 2.526.378.662 €

Et constatant également que suite à la réduction de capital de la Société réalisée en date du 21 août 2016 par le Directoire, sur délégation de l'Assemblée générale Ordinaire du 18 juillet 2016, il peut être prélevé une somme de 2.028.962€ sur le poste « Réserve Légale », pour porter son montant à hauteur d'un dixième du montant du capital social, nous vous proposons de procéder à une distribution d'un dividende complémentaire par prélèvements sur les postes suivants :

- Report à nouveau : 7.310.583,00 €
- Réserve légale : 2.028.962,00 €
- Autres réserves : 297.600.538,60 €

Ainsi, le montant total des sommes distribuées s'élèverait à 350.893.527,60 €. Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 11,55 euros par action.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2017.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement proportionnel prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Au titre de l'exercice clos le	Dividende total versé	Fraction éligible à l'abattement de 40 %	Fraction non éligible à l'abattement de 40 %
31.12.2015	202.588.262,40 €	90.867,20 €	202.497.395,20 €
31.12.2014	67.107.361,92 €	18.999,44 €	67.088.362,48 €
31.12.2013	200.372.453,28 €	45.265,83 €	200.327.187,45 €

IX- DEPENSES VISEES AUX ARTICLES 39-4 ET 39-5 DU CODE GENERAL DES IMPOTS (art. 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts)

Nous vous demandons également d'approuver les dépenses suivantes, non déductibles fiscalement des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, conformément à l'article 223 quater et 223 quinquies du C.G.I. :

- Amortissement excédentaire des véhicules de location : 17.437 euros

Nous vous informons que la société n'a procédé à aucune réintégration des frais généraux dans les bénéfices imposables (frais non déclarés sur l'état 2068 ou excessifs, ou non engagés dans l'intérêt direct de l'entreprise) conformément aux articles 223 quinquies, 39-5 et 54 quater du C.G.I.

X - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-102-1 DERNIER ALINEA DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 225-102-1 dernier alinéa du Code de commerce, nous vous informons de l'existence des conventions suivantes :

Contrats de refacturation des frais liés aux plans d'actionnariat salarié

AUCHAN HOLDING/ AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL

- **Nature** : Convention à durée indéterminée conclue le 9 décembre 2011 entre la Société et la société AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL (anciennement Auchanhyper SA), filiale de la Société ayant des mandataires sociaux en commun au jour de la signature de la convention.
- **Critères** : Préalablement à la conclusion de ladite convention, la composition du Conseil d'administration de la Société et de sa filiale était identique. Aucun des administrateurs n'ayant pu prendre part au vote, le Conseil d'administration du 8 décembre 2011 a pris acte du non-respect de la procédure prévue par l'article L225-38 du Code de commerce. Ladite

convention a été ratifiée, dans les conditions de l'article L225-42 du Code de commerce, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2012.

- Objet et intérêt de la convention : déterminer les modalités de fonctionnement et la répartition des coûts et charges liées aux plans d'actionnariat salarié entre la Société AUCHAN HOLDING et AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL, à raison des salariés travaillant au bénéfice de la société AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL et qui ont adhéré à ces plans.
- Modalités : le montant de la refacturation s'élève à 15.179,58 euros HT pour l'exercice 2016.
- Durée : Convention conclue pour une durée équivalente à celle des plans d'actionnariat salarié dont les coûts font l'objet d'une refacturation par la Société.

AUCHAN HOLDING/ AUCHAN FRANCE

- Nature : Convention conclue le 20 décembre 2011 pour une durée équivalente à celle des plans d'actionnariat salarié dont les coûts font l'objet d'une refacturation par AUCHAN HOLDING à la société AUCHAN FRANCE.
- Critères : La Société et sa filiale AUCHAN FRANCE avaient, au jour de la conclusion de la convention, des mandataires sociaux communs (Monsieur Arnaud MULLIEZ était Président du Conseil d'administration de la société AUCHAN FRANCE et représentant permanent de la société AUSSPAR, administrateur de GROUPE AUCHAN ; et Monsieur Bertrand LECLERCQ était également Administrateur d'AUCHAN FRANCE et de GROUPE AUCHAN), la convention avait donc fait l'objet d'une autorisation du Conseil d'administration de la Société le 8 décembre 2011. Ladite convention avait ensuite été approuvée, dans les conditions de l'article L225-42 du Code de commerce, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2012.
- Objet et intérêt de la convention : Contrat de refacturation ayant pour objet de déterminer les modalités de fonctionnement et la répartition des coûts et charges liées aux plans d'actionnariat salarié entre AUCHAN HOLDING et AUCHAN FRANCE, à raison des salariés travaillant au bénéfice d'AUCHAN FRANCE et qui ont adhéré à ces plans.
- Modalités : La convention n'a pas fait l'objet de refacturation sur l'exercice 2016.
- Durée : Convention conclue pour une durée équivalente à celle des plans d'actionnariat salarié dont les coûts font l'objet d'une refacturation par la Société.

Contrat de location immobilière

- Nature et objet : Contrat de location immobilière auprès de la société AUSSPAR SAS conclu le 15 janvier 1992.
- Modalités :
 - Il n'y a pas eu de facturation au titre des loyers et taxe foncière facturés par la société AUSSPAR à la Société en 2016.
 - Il n'y a pas eu de loyers facturés en 2016 par la Société à la société AUSSPAR.

Convention de prestations de services entre AUCHAN HOLDING et AUSSPAR

- Convention conclue le 22 décembre 2016, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2016, pour une durée de 2 ans (soit jusqu'au 30 Juin 2018) entre la Société et la société AUSSPAR, membre du Conseil de surveillance de la Société. Cette convention fait suite au précédent contrat conclu avec la société Ausspar S.A.S. pour la période du 1er juillet 2014 au 30 juin 2016.
- Critères : La société AUSSPAR, représentée par Monsieur Christophe DUBRULLE, est membre du Conseil de surveillance de la Société. Le Conseil de surveillance du 21 décembre 2016 a autorisé la signature de ladite convention, la société AUSSPAR n'ayant pas pris part au vote, conformément à la loi.
- Nature, objet et intérêt de la convention pour la société : Contrat de prestations de services d'assistance et de conseil dans les domaines de la stratégie d'entreprise, de direction et de surveillance, de l'Audit et du Contrôle de gestion. La société AUSSPAR étant un actionnaire significatif de la Société, son rôle dans l'élaboration de la mise en œuvre de la stratégie à long terme de la Société se justifie pleinement dans l'intérêt de la Société.
- Modalités : La société AUSSPAR SAS a facturé en 2016 des prestations de services pour un montant de 1.410.042,54 € HT, dont 661.322,75 € au titre du 2ème semestre 2016.
- Durée : Ce contrat de prestations de services a été conclu le 22 décembre 2016, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2016, pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 30 juin 2018.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

XI- DOCUMENTS DE GESTION PREVISIONNELLE

Nous vous rappelons que les dispositions de l'article L. 232-2 du Code de commerce ont systématisé l'information au sein de l'entreprise et impose aux entreprises d'une certaine taille d'établir un certain nombre de documents comptables :

- Tableau de financement du second semestre 2016
- Situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible du second semestre 2016
- Plan de financement de l'exercice 2017
- Compte de résultat prévisionnel de l'exercice 2017

A cet effet, nous vous informons que lesdits documents ont été arrêtés ce jour par le Directoire.

XII - CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de vos Commissaires aux comptes.

XIII - SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat de Commissaire aux comptes n'est parvenu à son terme.

XIV - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX (Art. L.225-102, al.4 du Code de commerce)

Aucun mandat de membre du Conseil de surveillance n'est parvenu à son terme.

Nous vous rappelons que le Conseil de surveillance du 8 mars 2017 est appelé à délibérer sur la nomination aux fonctions de membre du Conseil de surveillance, à titre provisoire et sous réserve de votre ratification, de Monsieur Régis DEGELCKE en remplacement de Monsieur Vianney MULLIEZ, démissionnaire.

Monsieur Régis DEGELCKE a fait savoir par avance qu'il acceptait cette fonction et n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette décision.

XV - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Article L 225-100 du Code de commerce)

Cf. tableau annexé (annexe 2).

XVI – AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Conformément aux dispositions des articles L. 225-68, al. 2 et R. 225-53 du Code de commerce, le Conseil de surveillance a autorisé, lors de sa réunion du 9 novembre 2016, le Directoire à

(A) émettre ou renouveler toute lettre de confort dans la limite (i) d'un montant global cumulé de un milliard trois cent millions d'euros (1.300.000.000 EUR) et (ii) d'un montant unitaire de cent millions d'euros (100.000.000 EUR) ; et

(B) émettre ou renouveler toutes caution, avals et garanties dans la limite (i) d'un montant global cumulé de un milliard trois cent millions d'euros (1.300.000.000 EUR) et (ii) d'un montant unitaire de cent millions d'euros (100.000.000 EUR).

Cette autorisation a été donnée pour une durée de un (1) an, soit jusqu'au 9 novembre 2017.



Conformément à l'article R. 225-39 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance a autorisé le Directoire à répartir entre ses membres la mise en œuvre de cette autorisation.

XVII- AUTORISATION D'EMISSION D'OBLIGATIONS

Conformément à l'article 228-40 du Code de commerce et à l'article 12 des statuts de la Société, le Directoire a autorisé, lors de sa réunion en date du 14 novembre 2016 l'émission par la Société, en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger et dans toutes devises, dans le cadre du programme EMTN ou en stand alone, d'obligations à durée déterminée, soumises au droit français ou à un droit étranger, et jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum cumulé de deux milliards cinq cent millions d'euros (2.500.000.000 €) (« le Montant Maximum Cumulé Annuel »), ou d'une contrevalet équivalente en toute autre monnaie (l'« Autorisation Générale Annuelle ») (dans la limite du montant maximum de l'encours cumulé des obligations émises par la Société dans le cadre du programme EMTN de six milliards six cent millions d'euros (6.600.000.000 €)).

Le Directoire a ainsi délégué

- a) à Monsieur Wilhelm HUBNER, Président du Directoire, et, en accord avec celui-ci conformément à l'article L 228-40 du Code de commerce, à Monsieur Xavier DELOM de MEZERAC, agissant seuls ou conjointement, les pouvoirs nécessaires pour réaliser en une ou plusieurs fois au cours de la Période Autorisée, l'émission par la Société, en France ou à l'étranger et dans toutes devises, d'obligations à durée déterminée, soumises au droit français ou à un droit étranger, dans la limite du Montant Maximum Cumulé Annuel ; et
- b) En conséquence, Monsieur Wilhelm HUBNER, Président du Directoire, et Monsieur Xavier DELOM de MEZERAC, membre du Directoire, disposeront notamment des pouvoirs nécessaires, agissant seul ou conjointement, pour fixer les modalités des émissions (notamment les proportions, formes, dates d'émission, taux et conditions d'amortissement) et pour signer la documentation y afférente.
- c) Etant précisé que pour les émissions d'emprunts à plus d'un an pour un montant supérieur à cent cinquante millions d'euros (150.000.000€), la signature de deux membres du Directoire sera requise.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de un (1) an, soit jusqu'au 13 novembre 2017.

XVIII - EXAMEN DES CAPITAUX PROPRES

En vertu de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il convient de procéder à l'examen des capitaux propres de la Société.

Les capitaux propres de la Société sont supérieurs à la moitié du capital social.

WH

XIX - MODIFICATION DES ARTICLES 12 « POUVOIRS DU DIRECTOIRE » ET 14 « MISSIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE » DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ,

Eu égard aux dispositions de la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016, nous vous proposons de procéder à une mise en harmonie des statuts comme suit :

Modification de l'article 12 des statuts concernant les pouvoirs du Directoire qui sera désormais rédigé comme suit :

« Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil de Surveillance, et dans la limite de l'objet social, le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Le Directoire est notamment investi par la loi des attributions suivantes :

- *convoquer toutes Assemblées Générales des Actionnaires, fixer leur ordre du jour et exécuter leurs décisions,*
- *sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire, décider d'augmenter ou de réduire le capital social de la Société,*
- *sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'une attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'une attribution gratuite d'actions,*

Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, ses pouvoirs peuvent être limités par le Conseil de Surveillance.

En application de l'article L225-68 du Code de commerce, les cautions, avals et garanties devront faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de surveillance.

Par ailleurs, le Directoire proposera au Conseil de surveillance les alliances stratégiques impliquant Auchan Holding, les alliances majoritaires ou substantielles des Métiers, les prises de participation par la Société dans toute nouvelle structure.

En outre, la conclusion ou le renouvellement par la Société de cette opération de financement externe (notamment les émissions obligataires et les emprunts bancaires) d'un montant maximum en principal supérieur à cent cinquante millions d'euros (150.000.000€) nécessite la signature de deux membres du Directoire.

Le Directoire valide la communication financière de la Société.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Président du Directoire et les Directeurs Généraux ou le Directeur Général unique sont autorisés à substituer partiellement dans leurs pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'ils aviseront.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport d'activité écrit au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérifications et de contrôle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés. »

Modification des alinéas 5 et 6 de l'article 14 des statuts concernant les Missions du Conseil de surveillance dont la teneur sera désormais comme suit :

« Il autorise au préalable le Directoire à émettre des cautions, avals et garanties, tel que mentionné à l'article 12 ci-dessus.

Dans le cadre de la gouvernance interne de la société, le Conseil de surveillance :

- Décide du lancement ou de l'arrêt de l'actionnariat salarié,*
- Décide des règles de gouvernance et de l'organisation générale d'Auchan Holding,*
- Valide, sur proposition du Directoire, les règles de gouvernance des Métiers et vérifie leur application.*
- Valide, sur proposition du Directoire, l'allocation des capitaux entre les différents Métiers,*
- Valide, sur proposition du Directoire, les dividendes à verser par les Métiers. »*

XX - RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION DONNEE AU DIRECTOIRE A L'EFFET D'ATTRIBUER DES ACTIONS GRATUITES

Nous vous proposons d'autoriser le Directoire à attribuer, en une ou plusieurs fois des actions gratuites de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société et/ou de salariés des filiales dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la Société.

L'Assemblée générale extraordinaire fixerait une durée minimale d'une année pour la période d'acquisition à l'issue de laquelle l'attribution des actions ordinaires aux bénéficiaires deviendra définitive, sous réserve des éventuelles conditions déterminées par le Directoire, et délèguerait au Directoire la faculté de fixer la période d'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires à compter de la date d'attribution définitive des actions.

La présente autorisation serait donnée pour une durée maximale de douze mois à compter de la date de l'Assemblée générale.

Le nombre total d'actions ordinaires, ou de préférence de catégorie S, attribuées gratuitement au titre de cette résolution, ne pourrait représenter plus de 0,2% du capital de la Société à la date de l'Assemblée.

Les caractéristiques des actions de préférence de catégorie S sont décrites à l'article 7 des statuts :

- elles disposent des mêmes droits financiers que les actions ordinaires et donnent droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices, dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elles représentent. Elles ne donnent pas droit au vote lors des assemblées générales.

- la souscription et la détention de ces actions de préférence sont réservées aux salariés ou dirigeant de la Société ou des filiales à 50% de celle-ci (ci-après définies comme « l'entreprise »), la perte de cette qualité de salarié ou de dirigeant entraînant l'obligation de revendre immédiatement ces actions sous peine de se voir exclu ipso facto de la Société.

L'Assemblée générale extraordinaire donnerait tous pouvoirs au Directoire, dans les limites fixées ci-dessus, à l'effet de :

- fixer les conditions et les critères d'attribution de ces actions gratuites,
- fixer dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions,
- déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions ordinaires attribuées à chacun d'entre eux et les modalités d'attribution définitive de ces actions,
- décider des conditions dans lesquelles le nombre des actions ordinaires ou de préférence attribuées gratuitement sera ajusté en cas d'opération(s) sur le capital de la Société, afin de préserver les droits des bénéficiaires ;
- autoriser la Société à racheter ses propres actions dans le cadre de l'article L 225-208 du Code de commerce ;
- décider que les actions rachetées par la Société pour être attribuées aux bénéficiaires d'actions gratuites seront converties en actions de préférence du seul fait de leur rachat par la société ;
- et, statuant conformément à l'article L 225-129-2 du Code de Commerce, décider le cas échéant une ou plusieurs augmentations de capital, par émission d'actions nouvelles, à réaliser par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, dans la limite d'un plafond susvisé.
- modifier les statuts consécutivement aux opérations susvisées.

La présente autorisation comporterait, au profit des bénéficiaires des actions gratuites, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les titres qui pourraient être émis.

Le Directoire informerait chaque année l'Assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu de cette autorisation, dans un rapport spécial conformément à l'article L 225-197-4 du Code de commerce.

XXI - IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Les informations concernant les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société ainsi que ses engagements dans le cadre de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités figurent dans le Rapport sur la responsabilité sociale et environnementale de Auchan Holding et ses filiales.

XXII - PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES (Article L 464-2, I, alinéa 5 du Code de commerce)

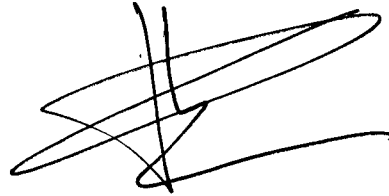
En application des dispositions de l'article L. 464-2, I, al. 5 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas fait l'objet d'injonctions ni de sanctions pécuniaires, pour des pratiques anticoncurrentielles, prononcées par l'Autorité de la concurrence, dont cette dernière a prescrit, à titre de mesure complémentaire, l'insertion dans le présent rapport.

--ooOoo--

Enfin, vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil de surveillance.

Les résolutions que nous soumettons à votre vote sont conformes à nos propositions. Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Directoire

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.Handwritten initials 'WH' in black ink, with a vertical line extending upwards from the 'H'.

ANNEXE 1 - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX
(Art L 225-102-1 al 4 du Code de commerce)

LISTE DES MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

	SOCIETE	PAYS	TITRE
Wilhelm HUBNER	ARSOFI	FRANCE	Président
	AUCHAN HOLDING	FRANCE	Président et membre du Directoire
	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	FRANCE	Directeur général
	A-RT RETAIL HOLDINGS LIMITED	HONG KONG	Administrateur
	SUN ART RETAIL GROUP LIMITED	HONG KONG	Vice-président du Conseil
	AUCHAN CHINA H.K. LTD	HONG KONG	Administrateur
	IMMOCHAN RUSSIE	RUSSIE	Membre du Conseil de Surveillance
	IMMO TLT	RUSSIE	Membre du Conseil de Surveillance
	RT MART INTERNATIONAL	TAÏWAN	Administrateur
Jean-Pierre VIBOUD	ONEY ACCORD BUSINESS CONSULTING COMPANY	CHINE	Administrateur
	ONEY SERVICIOS FINANCIEROS EFC S.A.U	ESPAGNE	Représentant permanent (ONEY BANK), Président du Conseil
	FIA-NET	FRANCE	Administrateur
	ARMONEY	FRANCE	Président du Conseil de Surveillance
	NATURAL SECURITY ALLIANCE	FRANCE	Administrateur
	NATURAL SECURITY ALLIANCE	FRANCE	Président du Conseil d'Administration
	AUCHAN HOLDING	FRANCE	Membre du Directoire
	NATURAL SECURITY	FRANCE	Président
	ONEY BANK	FRANCE	Directeur général
	NATURAL SECURITY	FRANCE	Représentant permanent (ONEY BANK), Administrateur
	ONEY INVESTMENT	FRANCE	Représentant permanent (ONEY BANK), Président
	ONEY POLSKA	POLOGNE	Membre du Conseil
	ONEY UKRAINE	UKRAINE	Membre du Conseil de Surveillance
Benoît LHEUREUX	IMMOCHAN	FRANCE	Directeur général
	AUCHAN HOLDING	FRANCE	Membre du Directoire
	IMMOCHAN France	FRANCE	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
	SOFINANCE	FRANCE	Représentant permanent (IMMOCHAN), Président

bpf

LISTE DES MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE (SUITE)

Xavier DELOM de MEZERAC	A-RT RETAIL HOLDINGS LIMITED	HONG-KONG	Représentant permanent (AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL), Directeur Général
	AUCHAN CHINA H.K. LTD	HONG-KONG	Président du Conseil d'Administration
	AUCHAN COORDINATION SERVICES	BELGIQUE	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
	AUCHAN HOLDING	FRANCE	Membre du Directoire
	CONCORD CHAMPION INTERNATIONAL	ÎLES CAÏMANS	Administrateur
	FANTASAK	FRANCE	Représentant permanent d'AUCHAN HOLDING, Présidente
	GESARE	LUXEMBOURG	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
	HAKRAYE	FRANCE	Représentant permanent d'AUCHAN HOLDING, Présidente
	ONEY BANK	FRANCE	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
	RT-MART HOLDINGS LTD	HONG-KONG	Président du Conseil d'Administration
	RT MART INTERNATIONAL	TAÏWAN	Représentant permanent de MONICOLE BV, Administrateur/ Superviseur
	SUN ART RETAIL GROUP LIMITED	HONG-KONG	Administrateur
	SOFINEX	FRANCE	Représentant permanent d'AUCHAN HOLDING, Présidente
	SOSEK	FRANCE	Représentant permanent d'AUCHAN HOLDING, Présidente
	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES TERRES DE CANON	FRANCE	Gérant
	OOSTERDAM B.V.	PAYS-BAS	Membre du Conseil de Surveillance
	SCI DU ROY	FRANCE	Gérant

LISTE DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

	SOCIETE	PAYS	TITRE
Vianney MULLIEZ	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	FRANCE	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
	AUCHAN HOLDING	FRANCE	Membre et Président du Conseil de Surveillance
	IMMOCHAN	FRANCE	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
	FONCIERE DU CHATEAU ROUGE	FRANCE	Liquidateur
	DAI GROUPE	FRANCE	Représentant permanent (AUCHAN HOLDING), Président
	Société civile AGAM	FRANCE	Gérant
	Société civile ALEXAM	FRANCE	Gérant
	Société civile DAMIM	FRANCE	Gérant
	Société civile VIMZ	FRANCE	Gérant
	SAS COFITES	FRANCE	Administrateur
	Société civile SEVIAJER	FRANCE	Gérant
Jean-Louis CLAVEL	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	FRANCE	Membre du Conseil d'Administration
	ONEY BANK	FRANCE	Administrateur
	AUCHAN HOLDING	FRANCE	Membre du Conseil de Surveillance
Marion BUCHSENSCHUTZ	AUCHAN HOLDING	FRANCE	Membre du Conseil de Surveillance
	FONDATION D'ENTREPRISE KIABI	FRANCE	Administrateur
	RESEAU ENTREPRENDRE NORD	FRANCE	Administrateur
	SOCIETE CIVILE MANET	FRANCE	Gérant
	VALOREST SCA	FRANCE	Gérant
	ACANTHE SCA	FRANCE	Gérant
	CIMOFAT SCA	FRANCE	Gérant
	SODEREC SC	FRANCE	Gérant
	MANET BE SA	BELGIQUE	Administrateur
	HOLMET SAS	FRANCE	Administrateur
	SURAMAC SAS	FRANCE	Président de société et administrateur
	SURBOLEM SAS	FRANCE	Président de société et administrateur
Christophe DUBRULLE	AUCHAN HOLDING	FRANCE	Représentant permanent (AUSSPAR), Membre du Conseil de Surveillance
	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	FRANCE	Représentant permanent (AUSSPAR), Membre du Conseil d'administration

LISTE DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (SUITE)

	SOCIETE	PAYS	TITRE
Barthélémy GUISLAIN	KBANE SA	FRANCE	Administrateur et Président du Conseil d'administration
	DECATHLON SA	FRANCE	Représentant permanent de la SAS HOLYMPIADES, Administrateur
	AUCHAN HOLDING SA	FRANCE	Membre du conseil de surveillance
	ACANTHE SCA	FRANCE	Gérant
	CIMOFAT SCA	FRANCE	Gérant
	GARGANO SC	FRANCE	Gérant
	GUISLAINVERT SC	FRANCE	Gérant
	SODEREC SC	FRANCE	Gérant
	T.S.2 M SARL	FRANCE	Gérant
	VALOREST SCA	FRANCE	Gérant
	DE LA PORTE DE LYON SC	FRANCE	Gérant
	CLABIS SAS	FRANCE	Président de la société
	MOBILIS SAS	FRANCE	Président de la société
	SURAUMARCHE SAS	FRANCE	Président de la société
	SURCREHOL SAS	FRANCE	Président de la société
	SURFIPAR SAS	FRANCE	Président de la société
	SURHOLKIA SAS	FRANCE	Président de la société
	SURSOPARFIL SAS	FRANCE	Président de la société
	CLARIS France SAS	FRANCE	Président de la société
	CONSOFOND SAS	FRANCE	Président de la société
	HUIS SAS	FRANCE	Président de la société
	DEXO SAS	FRANCE	Président de la société
	TERRENI SAS	FRANCE	Président de la société
Valérie VENDEVILLE	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	FRANCE	Administrateur
	AUCHAN HOLDING	FRANCE	Membre du Conseil de Surveillance

ANNEXE 2 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Art L225-100 du Code de commerce)

Date de l'assemblée générale ayant délégué sa compétence	Portée de la délégation	Plafond maximum d'augmentation de capital	Durée de la délégation	Utilisation de la délégation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

WPK1

ANNEXE 3 - TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2016	2015	2014	2013	2012
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	612 799 300	633 088 320	633 088 320	633 088 320	633 088 320
b) Nombre des actions ordinaires existantes	30 639 965	31 654 416	31 654 416	31 654 416	31 654 416
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	27 691 093	24 850 312	24 497 370	22 667 782	22 183 776
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements	-398 045 172	142 377 536	149 074 370	1 378 891	-7 973 351
c) Impôts sur les bénéfices	(131 071 089)	(94 714 280)	(88 228 476)	(80 651 296)	(96 486 778)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	61 319	41 000	48 000	113 000	130 000
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	43 953 444	222 433 151	68 589 292	35 891 412	35 159 069
f) Résultat distribué	349 908 400	202 588 262	67 107 362	200 372 453	200 372 453
III - RESULTATS PAR ACTION					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	-8,72	7,49	7,50	2,59	2,79
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,43	7,03	2,17	1,13	1,11
c) Dividende attribué à chaque action (brut)	11,42	6,40	2,12	6,33	6,33
IV - PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8	9	13	16	15
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	3 226 416	2 755 048	5 267 558	1 664 892	7 470 523
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 004 560	1 035 691	1 664 566	1 835 196	2 053 487

WY

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions des septième et huitième alinéas de l'article L 225-68 du Code de commerce, le Président du Conseil de Surveillance rend compte, par le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Auchan Holding.

Il est au surplus rappelé que ces procédures de contrôle interne ont été définies et instituées dans le respect de la culture de forte décentralisation d'Auchan Holding et en conséquence, des principes traditionnels d'autonomie (et de responsabilités) qui en découlent, et qui gouvernent la société Auchan Holding et ses filiales.

Le présent rapport a été établi par le Président du Conseil de Surveillance en collaboration avec la Direction de l'audit interne et la Direction juridique et fiscale d'Auchan Holding sur la base des travaux effectués en 2016 en matière de contrôle interne et de gestion des risques. Il a également été conforté par des lettres d'affirmations signées par les dirigeants des filiales de la Société.

Vianney Mulliez



Président du Conseil de surveillance d'Auchan Holding

Date : 27/02/2017

Sommaire

1. Gouvernance de la Société

1.1 Composition du Conseil de surveillance	Page 3
1.2 Missions du Conseil de surveillance	Page 5
1.3 Fonctionnement du Conseil de surveillance	Page 6
1.4 Travaux du Conseil de surveillance	Page 6
1.5 Composition du Directoire	Page 7
1.6 Fonctionnement du Directoire	Page 7
1.7 Pouvoirs du Directoire	Page 7
1.8 Le Comité d'audit	Page 8
1.9 Le Comité des nominations et rémunérations	Page 9
1.10 L'Assemblée générale	Page 9

2. Procédures de contrôle interne et gestion des risques mises en place par la Société

2.1 Définition et objectifs de la gestion des risques et du contrôle interne	Page 10
2.2 L'organisation et les acteurs des dispositifs de gestion des risques et du contrôle interne	Page 11
2.3 La gestion des risques et le contrôle interne propre à l'information financière et comptable	Page 14
2.4 La gestion des risques opérationnels et le contrôle interne commun aux 3 Métiers	Page 18
2.5 Risques de crédit clientèle chez Oney Bank et autres risques bancaires	Page 24
2.6 Risques opérationnels spécifiques liés au Métier Retail	Page 25

Annexe : Recommandations du Code AFEP MEDEF non applicables ou non retenues	Page 27
---	---------

1. Gouvernance de la Société

Auchan Holding (appelé également la Société dans le document) a choisi en 2010 d'adopter le Code AFEP/MEDEF comme cadre de référence pour son gouvernement d'entreprise. Le Code AFEP/MEDEF est consultable au siège de la Société.

Le tableau expliquant les raisons pour lesquelles certaines recommandations du Code AFEP/MEDEF (révisé en novembre 2016) ont été écartées au sein d'Auchan Holding figure en annexe du présent rapport.

Le 2 décembre 2015, l'Assemblée générale ordinaire de la Société a décidé du passage d'un mode moniste à Conseil d'Administration à un mode dualiste avec Directoire et Conseil de surveillance, permettant une distinction claire entre la direction de la Société, assurée par le Directoire et le contrôle de cette direction par le Conseil de Surveillance.

Ce changement de mode de gestion fait suite à la réorganisation du groupe en trois Métiers autonomes : le Retail, l'Immobilier et la Banque. Cette réorganisation a pour objet de simplifier nos organisations et nos modes de fonctionnement afin d'améliorer durablement les performances de chacun de nos métiers, en prenant en compte leurs spécificités propres.

La mission première du Conseil de surveillance est donc d'assurer un contrôle permanent sur la gestion de la Société et à ce titre, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns tout au long de l'année et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

1.1 Composition du Conseil de surveillance

La composition du Conseil de Surveillance obéit aux principes suivants :

- l'Assemblée Générale Ordinaire nomme et renouvelle les membres du Conseil de surveillance tous les quatre ans,
- les membres n'ont aucune obligation de détenir des actions de la société,
- le Conseil peut être composé de trois à dix-huit membres, personnes physiques ou morales,
- le Conseil nomme parmi ses membres un Président

Au cours de l'exercice 2016, l'Assemblée générale de la Société a nommé un membre du Conseil de surveillance supplémentaire, Madame Marion BUCHSENSCHUTZ, portant le nombre de membres de cinq à six. Le Conseil de surveillance de la Société est désormais composé des membres suivants :

- Président : Monsieur Vianney MULLIEZ, de nationalité française
- Membres du Conseil :
 - Monsieur Barthélémy GUISLAIN, de nationalité française
 - La société AUSSPAR, représentée à date par Monsieur Christophe DUBRULLE, de nationalité française
 - Monsieur Jean-Louis CLAVEL, de nationalité française

- Madame Valérie VENDEVILLE, de nationalité française
- Madame Marion BUCHSENSCHUTZ, de nationalité française

1.1.1 Représentation des femmes au sein du Conseil de surveillance

Il est rappelé que la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 impose une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les Conseils d'administration et de surveillance des sociétés anonymes. Le Conseil de surveillance de la Société veille à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein.

D'autre part, l'article L.225-69-1 du Code du commerce prévoit que « lorsque le Conseil d'administration est composé au plus de huit membres, l'écart entre le nombre des administrateurs de chaque sexe ne peut être supérieur à deux ».

Le Conseil de surveillance de la Société comprend depuis 2016 deux femmes sur six membres. L'écart entre le nombre des membres du Conseil de surveillance de chaque sexe n'est donc pas supérieur à deux.

L'Assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2017 pourra être amenée à statuer sur un nouvel équilibre femme/homme au sein du Conseil de surveillance.

1.1.2 Indépendance des membres du Conseil de surveillance

Selon le Code AFEP/MEDEF, un membre du Conseil de surveillance est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Ainsi, les membres du Conseil de surveillance indépendants n'exercent pas de fonction de direction de la Société (ils sont non-exécutifs) et sont dépourvus de liens d'intérêt particuliers avec celle-ci. Le Conseil de surveillance compte parmi ses membres un membre indépendant, Monsieur Jean-Louis CLAVEL (voir les critères d'indépendance repris dans le tableau ci-dessous)

Ne pas être ou avoir été, au cours des 5 années précédentes :				Absence de mandats croisés	Absence de liens commerciaux avec la Société	Absence de liens familiaux avec la Société	Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans	Ne pas représenter un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société
Salarié ou mandataire social exécutif de la Société	Salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une Société que la Société consolide	Salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la Société mère de la Société (ou d'une Société qu'elle consolide)	Commissaire aux comptes de la Société					
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

1.1.3 Gestion des conflits d'intérêts

Conformément au Règlement intérieur du Conseil de surveillance, chaque administrateur est tenu de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentielle ou à venir, dans lequel il pourrait être, directement ou indirectement impliqué. Dans les cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêt, il s'abstient de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

1.1.4 Détention d'actions de la Société

Conformément à l'article L 225-72 du Code du commerce, les statuts de la Société ne prévoient pas l'obligation pour les membres du Conseil de détenir des actions de la Société.

1.2 Missions du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle de la gestion de la Société par le Directoire. S'agissant de la gouvernance interne, le Conseil de surveillance :

- valide et arbitre, en cas de conflit, l'allocation des capitaux entre les différents Métiers
- propose le dividende d'Auchan Holding à ses actionnaires et décide les dividendes à verser par les Métiers
- décide du lancement ou de l'arrêt de l'actionnariat salarié
- autorise, sur proposition du Directoire, les opérations sur capital des filiales, y compris toute cession de participations d'Auchan Holding et décide les alliances stratégiques ou partenariats impliquant Auchan Holding
- nomme les membres du Directoire et décide leur rémunération
- décide les règles de gouvernance et l'organisation générale d'Auchan Holding
- décide les règles de gouvernance des Métiers et vérifie leur application

Le Conseil de surveillance, sur proposition du Directoire, autorise les opérations suivantes :

- les opérations sur capital des filiales, y compris toute cession totale ou partielle de participations d'Auchan Holding et décisions concernant les alliances stratégiques ou partenariats impliquant Auchan Holding
- les acquisitions/cessions d'immeubles appelés à figurer au poste d'immobilisations du bilan, de fonds de commerce, de droit au bail ou d'autres éléments substantiels de fonds de commerce, à l'exception des acquisitions ou aliénations de biens d'une valeur inférieure à 1 000 000 d'euros
- la constitution de sûretés, cautions, avals et garanties données par Auchan Holding

1.3 Fonctionnement du Conseil de surveillance

Les règles et modalités de fonctionnement du Conseil de surveillance sont définies par la loi, les statuts et le règlement intérieur.

Celui-ci se réunit sur la convocation de son Président, qui fixe le lieu de la réunion et contient l'ordre du jour.

Le Président préside les réunions du Conseil, dirige les délibérations et fait observer le règlement intérieur. Il peut à tout moment suspendre la séance. Il veille à la qualité des échanges et à la collégialité des décisions du Conseil.

1.4 Travaux du Conseil de surveillance en 2016

Du 1er janvier au 31 décembre 2016, le Conseil s'est réuni quatre fois. Le taux d'assiduité des membres a été de 60,8%.

Toutes les réunions du Conseil de surveillance, au cours de l'exercice 2016, se sont déroulées au siège social.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil de surveillance leur ont été communiqués avant les réunions.

Conformément aux dispositions de l'article L 823-17 du Code du commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil pour examiner ou arrêter les comptes annuels ou intermédiaires, ainsi qu'à toutes les Assemblées générales d'actionnaires.

En 2016, le Conseil de surveillance s'est notamment prononcé sur les points suivants :

- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
- la préparation et la convocation de l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes
- l'examen de la situation comptable au 30/06/2016
- l'autorisation de publication des comptes semestriels consolidés
- l'examen des documents de gestion prévisionnelle
- l'examen de conventions visées à l'article L 225-86 du Code du commerce et l'autorisation de conclusion d'une convention à conclure entre la Société et un actionnaire à plus de 10%
- l'autorisation de cautions, avals et garanties
- la révision et le renouvellement des délégations financières au Président
- l'autorisation de souscription à des augmentations de capital de filiales
- l'examen de plusieurs projets de développement, cessions d'actifs, financements et restructurations intra-groupes

A l'issue de chaque réunion, un procès-verbal a été établi par le secrétaire du Conseil de surveillance conformément aux dispositions prévues par les textes réglementaires. Ce procès-verbal reprend systématiquement les questions soulevées ou les réserves émises.

1.5 Composition du Directoire

Depuis le 2 décembre 2015, le Directoire est composé de quatre membres nommés par le Conseil de surveillance :

- Monsieur Wilhelm HUBNER, Président du Directoire
- Monsieur Benoit LHEUREUX, membre du Directoire
- Monsieur Jean-Pierre VIBOUD, membre du Directoire
- Monsieur Xavier DELOM de MEZERAC, membre du Directoire et secrétaire générale

Les membres du Directoire sont des personnes physiques, sont nommés pour une durée de quatre ans par le Conseil de surveillance et peuvent être révoqués par ce dernier. A l'issue de leur mandat, les membres du Directoire sont rééligibles.

1.6 Fonctionnement du Directoire

Les membres du directoire se réunissent chaque fois que l'intérêt social l'exige, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au lieu indiqué par l'auteur de la convocation. Ils peuvent être convoqués par tous les moyens, y compris verbalement.

1.7 Pouvoirs du Directoire

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil de surveillance, et dans la limite de l'objet social, le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Le Directoire est notamment investi par la loi des attributions suivantes :

- convoquer toutes les Assemblées générales d'actionnaires, fixer leur ordre du jour et exécuter leurs décisions
- décider d'augmenter le capital social et/ou fixer les modalités de cette augmentation, sur délégation de l'Assemblée générale extraordinaire
- réaliser une réduction de capital, sur délégation de l'Assemblée générale extraordinaire
- attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions, attribuer gratuitement des actions sur autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire
- émettre des obligations avec la faculté de déléguer au Président ou à un autre membre du Directoire

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Les pouvoirs et les missions des membres du Directoire sont précisés dans le règlement du Directoire, adopté par ses membres au cours de la réunion du 14 novembre 2016.

1.8 Le Comité d'audit

Le Comité d'Audit est composé de deux membres du Conseil de Surveillance : Messieurs Jean-Louis CLAVEL et Vianney MULLIEZ et cette composition du Comité d'Audit est inchangée depuis le 2 décembre 2015.

Monsieur Jean-Louis CLAVEL, administrateur indépendant, en est le Président ; fonction qu'il exerce depuis le 23 juin 2011, notamment au regard de ses compétences particulières en matière comptable et financière, acquises tout au long de 35 années d'expérience au sein d'établissements bancaires et notamment du groupe Société Générale.

Le Comité d'Audit s'est réuni chaque trimestre en 2016 (en février, en juin, en août et décembre) notamment pour :

- revoir et contrôler les comptes annuels et semestriels consolidés d'Auchan Holding qui lui sont spécifiquement présentés (avant examen et arrêté par le Directoire) ;
- assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- apprécier la robustesse des dispositifs d'audit ;
- traiter de sujets ponctuels en lien avec les missions du Comité d'audit.

Les Commissaires aux comptes sont invités permanents du Comité d'audit. Ils participent à l'intégralité de chaque réunion et y présentent leurs conclusions. Et chaque fois que nécessaire, le Comité d'audit organise - à l'issue du Comité d'audit - un huis-clos avec les Commissaires aux comptes (hors la présence des représentants de l'entreprise).

Le Président du Comité d'audit a également joué un rôle de représentation à l'occasion d'échanges complémentaires avec le Secrétaire Général d'Auchan Holding et le Directeur de l'Audit Interne d'Auchan Holding.

Les principales attributions du Comité d'audit sont notamment les suivantes :

- revue avant le Directoire des états financiers consolidés d'Auchan Holding (semestriels et annuels) ;
- revue des principales options de clôture et des changements de méthode comptable significatifs (exemple : nouvelles normes IFRS...) ;
- discussion avec les Commissaires aux comptes des faiblesses de contrôle interne ;
- revue et validation du plan d'audit annuel réalisé par le département d'audit interne du Groupe ; revue semestrielle d'un résumé des principales conclusions de leurs missions ;
- préparation du choix des Commissaires aux comptes (en cas de renouvellement et de changement) ;
- suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- examen du niveau de couverture des polices d'assurance d'Auchan Holding et de ses filiales ;

- examen de la politique de maîtrise des risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière et des procédures retenues pour évaluer et gérer ces risques.

Le Comité d'audit a mis au point un processus d'auto-évaluation (collectif et individuel) ; les conclusions sont analysées chaque année, lors de la réunion du mois de juin, et adressées par le Président du Comité au Conseil de Surveillance.

1.9 Le Comité des nominations et rémunérations

A la suite de la nouvelle gouvernance, le Conseil de surveillance d'Auchan Holding est directement en charge des nominations et rémunérations des membres du Directoire, par le biais d'un Comité des Nominations et Rémunérations. Ce Comité est composé de :

- Monsieur Vianney MULLIEZ
- Madame Marion BUCHSENSCHUTZ
- Monsieur Barthélémy GUISLAIN

Ce Comité a en charge les missions suivantes :

- les rémunérations des dirigeants du top management
- les grandes lignes de la politique de rémunération
- les organigrammes de développement et de succession

1.10 L'Assemblée générale

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts, les assemblées d'actionnaires sont convoquées soit par le Conseil de surveillance, soit par le Directoire et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme d'une inscription nominative antérieure au plus à cinq jours avant l'assemblée.

Les personnes morales participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil de surveillance ou, en son absence, par un membre du Conseil spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

2. Procédures de contrôle interne et gestion des risques mises en place par la Société

2.1 Définition et objectifs de la gestion des risques et du contrôle interne

2.1.1 Référentiels

Cette partie du rapport s'appuie sur le cadre de référence de l'AMF du 22 juillet 2010 relatif aux dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

En ce qui concerne plus particulièrement le contrôle interne, la Société utilise un référentiel interne établi en cohérence avec le référentiel COSO ERM dans sa nouvelle version 2013.

2.1.2 Définition et objectifs de la gestion des risques

Selon la définition du cadre de référence AMF, le risque représente la possibilité qu'un événement survienne dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la Société ou sa réputation. La Société a caractérisé les risques dits « majeurs » comme des risques susceptibles de porter atteinte à la continuité d'exploitation et/ou à l'atteinte des objectifs stratégiques et/ou à la réputation.

Les objectifs de la gestion des risques sont de :

- Préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société et de ses marques
- Sécuriser la prise de décision et les processus opérationnels par la vision globale, objective et partagée des menaces et opportunités potentielles
- Mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques et enjeux pesant sur nos activités

2.1.3 Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne comprend un ensemble de procédures et d'activités de contrôle adaptés aux caractéristiques propres de chaque Métier qui ont pour but d'assurer que :

- Les objectifs posés par l'entreprise sont atteints
- Les ressources sont utilisées de façon économique et efficiente
- Les risques sont contrôlés adéquatement et le patrimoine est protégé
- L'information financière et l'information de gestion sont complètes et fiables
- Les lois et réglementations ainsi que les politiques, les plans, les règles et les procédures internes sont respectés

Plus spécifiquement, les 3 Métiers ont décidé de mettre en place un dispositif de gestion des risques et de contrôle interne commun afin de :

- Mettre plus particulièrement sous maîtrise les risques influençant directement les facteurs de croissance de la Société et s'assurer que ces derniers soient bien couverts par des axes de progrès
- Contribuer à la structuration du savoir-faire par la description des processus et la mise en place de procédures

- Homogénéiser les pratiques entre pays
- Contribuer à la définition de normes de référence pour le Métier, notamment sur les sujets ayant des implications financières
- Favoriser le professionnalisme de l'ensemble des salariés dans le cadre de la nouvelle autonomie conférée aux métiers

En raison de sa spécificité réglementaire, le Métier de la banque dispose en complément des dispositifs ci-dessus sa propre politique de contrôle interne, définie dans le document « Politique Contrôle Interne pour le Groupe Oney Bank » et mise à jour en 2013.

Le Métier Retail a engagé en 2016 l'écriture de sa politique de contrôle interne, sur la base des engagements cités précédemment.

2.1.4 Limites

Un dispositif de gestion des risques et de contrôle interne, aussi bien conçu et aussi bien appliqué soit-il, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et non absolue quant à la maîtrise globale des risques et des objectifs du Groupe. Il existe en effet des limites inhérentes à ces dispositifs, du fait des incertitudes du monde extérieur, du nécessaire jugement exercé pour arbitrer entre coûts et opportunités, ou d'éventuels dysfonctionnements liés à une erreur ou à une défaillance humaine.

La structure du Groupe, composé d'un grand nombre de filiales, dont certaines de taille modeste, est un facteur particulier de risque.

2.2 L'organisation et les acteurs des dispositifs de gestion des risques et du contrôle interne

2.2.1 Organisation du dispositif

La Société est constituée de 3 Métiers opérationnels, le Retail (Auchan), la Banque (Oney) et l'Immobilier (Immochan). Chacun de ces Métiers opérationnels dispose de son propre dispositif de gestion des risques. L'autonomie des Métiers, la décentralisation et les responsabilités des dirigeants sont des principes fondamentaux d'organisation de la Société.

La politique de gestion des risques et de contrôle interne en vigueur dans la Société est conforme aux principes d'organisation suivants :

- La Holding est responsable de son propre système de gestion des risques et de contrôle interne. Elle assure en outre un rôle de coordination et d'impulsion couvrant l'ensemble du Groupe. Elle met à disposition une méthodologie et un référentiel unique.
- Le Président d'un Métier est responsable de la gestion des risques et du contrôle interne de l'ensemble des filiales qui contribuent, au plan mondial, au développement du Métier concerné.
- Chaque Président ou dirigeant de filiale l'est pour ses activités propres.

Dans le cas de partenariats, la Société veille autant que possible, au travers de sa participation dans les organes de direction des sociétés concernées à ce que le contrôle interne soit organisé conformément à sa politique générale.

2.2.2 Les acteurs du dispositif

Les différents acteurs sont présentés sur le modèle des trois lignes de maîtrise, la supervision de ces dispositifs étant assurée par les instances de gouvernance.

2.2.2.1 Instances de gouvernance de la Holding et comité managérial

Le Conseil de surveillance a comme mission première est d'assurer un contrôle permanent sur la gestion de la Société et à ce titre, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns tout au long de l'année et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Comité d'audit s'assure du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il passe en revue et valide le plan d'audit annuel réalisé par la direction de l'audit interne de la Holding. Il examine la politique de maîtrise des risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière, ainsi que les procédures retenues pour évaluer et gérer ces risques.

Plusieurs fois dans l'année, les Directeurs financiers des 3 Métiers et le Secrétaire Général d'Auchan Holding se réunissent pour assurer la convergence des procédures, outils et décisions dans le domaine financier, juridique et fiscal.

2.2.2.2 Première ligne de maîtrise

L'ensemble des collaborateurs du Groupe contribuent à enrichir et faire vivre le dispositif de contrôle interne.

Le management opérationnel : l'appropriation du contrôle interne au sein de chaque entité par les responsables opérationnels est un point majeur du dispositif de contrôle interne appliqué aux processus métier ; ceux-ci mettent en œuvre au jour le jour les contrôles adéquats sur les processus dont ils ont la charge et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne de maîtrise.

Les Comités de directions des Métiers et filiales sont responsables de la mise en place et du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne pour l'ensemble des opérations de leur périmètre.

2.2.2.3 Deuxième ligne de maîtrise

La Direction juridique Holding joue un rôle central de conseil auprès des différents Métiers et filiales pour que celles-ci veillent à l'application des législations et des règlements en vigueur dans les pays où celles-ci sont implantées. Des relais juridiques, dans la plupart des filiales, complètent ce dispositif et jouent un rôle actif dans la préservation des intérêts des Métiers dans tous les cas de situations contentieuses ou pré-contentieuses.

La Direction des risques et assurances Holding, au-delà des responsables opérationnels qui ont la charge des risques inhérents à leur activité, définit une politique de couverture des risques, Métier par Métier, en fixant des minima requis en termes de capitaux à couvrir, garanties à souscrire et qualité des intermédiaires.

Les Responsables du contrôle interne et de la gestion des risques Métiers et filiales sont en charge du déploiement opérationnel du dispositif, du suivi des points de contrôle, voire de leur réalisation. En application du principe de subsidiarité à l'égard des Métiers, ces différentes missions relèvent des Métiers. Toutefois, en tant que garante de la robustesse et de l'homogénéité du dispositif, la Holding est positionnée sur les fonctions de structuration et d'animation globale du dispositif.

Les autres Directions fonctionnelles de la Holding (fonction comptable et consolidation, direction des financements et de la trésorerie ACS, direction fiscale) contribuent au pilotage propre à l'information financière et comptable (voir chapitre 2.3.1).

L'organisation décrite ci-avant au niveau Holding, a son équivalent dans les principales filiales et Métiers de la Société.

2.2.2.4 Troisième ligne de maîtrise

La Direction de l'audit interne Holding, créée fin 2015, est constituée d'un directeur et d'un auditeur.

A l'égard des dirigeants, les missions de cette Direction sont les suivantes :

- s'assurer de l'homogénéité méthodologique déployée par les Métiers, pour la fonction d'audit interne
- s'assurer que tous les secteurs de l'entreprise sont bien couverts par une démarche de Gestion des risques et de contrôle interne,
- s'assurer que les incidents majeurs donnent lieu à des plans d'action suivis et proportionnés,
- organiser et structurer la remontée d'information vers les dirigeants et le Comité d'audit Holding sur ces sujets,
- consolider les analyses des Métiers et donner une vision d'ensemble, prioriser et faire ressortir les risques critiques du point de vue de la Holding

A l'égard des Métiers, les missions de cette Direction consistent à :

- contribuer à structurer le dispositif de déploiement de Gestion des risques et du contrôle interne en proposant une méthodologie commune aux 3 Métiers.
- animer le dispositif en contribuant à la mise en place d'une culture « risques et contrôle interne », par le biais notamment de formations ou de séminaires

A ce jour, le Retail et Oney Bank ont des services d'audit interne au niveau Corporate ainsi qu'au sein de leurs filiales. Le troisième Métier (Immochan) a été audité en 2016 par l'équipe d'Audit Interne Holding. Un responsable d'audit a été nommé début janvier 2017 chez Immochan.

2.2.2.5 Acteurs externes

Les auditeurs externes et les différents organismes certificateurs (pour les programmes ou référentiels ISO 9001, ISO 14001, Qualicert, Breeam...) contribuent par leurs travaux et leurs recommandations au renforcement du dispositif actuel.

2.3 La gestion des risques et le contrôle interne propre à l'information financière et comptable

2.3.1 Procédures concourant à la production des états financiers

2.3.1.1 Management et structure de la Direction financière Auchan Holding

La Direction financière d'Auchan Holding comprend, sous l'autorité du Secrétaire général, les Directions comptable, consolidation, juridique, fiscale et trésorerie.

La Direction financière de la Société établit un calendrier :

- des clôtures mensuelles
- des reportings mensuels de trésorerie
- des clôtures trimestrielles, semestrielles et annuelles
- des réunions de pré-clôture allégées pour le semestriel
- des réunions de pré-clôture pour le Hard Close relatif aux comptes annuels et consolidés

L'élaboration des objectifs annuels et du plan est gérée par l'équipe Plan du Retail pour l'ensemble des Métiers.

Les Directions du contrôle de gestion ou de la performance (pour le Retail), au sein des métiers, produisent les informations analytiques pour les besoins de la gestion opérationnelle. Ils ont une fonction essentielle au sein de la Société.

Dans l'ensemble de la Société, pour chacune des activités et dans chaque pays, il y a un directeur financier et/ou un contrôleur de gestion (ou de la performance pour le Retail) qui encadre un chef comptable et une équipe comptable. Les directeurs financiers sont nommés conjointement par la Direction opérationnelle pays et par la Direction financière des Métiers ; les contrôleurs de gestion pays (ou de la performance pour le Retail) sont nommés conjointement par la Direction opérationnelle pays et par la Direction du contrôle de gestion (ou de la performance pour le Retail) des Métiers.

La Société fait appel à un personnel comptable qualifié garant d'une comptabilisation correcte et conforme aux principes comptables. Ce personnel a été formé aux outils informatiques comptables utilisés.

2.3.1.2 Système informatique comptable

Les opérations et événements comptables sont soit saisis directement dans les logiciels standards de comptabilité, soit saisis dans des applications amont (logiciels internes ou standards). Ces saisies génèrent des écritures comptables qui sont ensuite déversées automatiquement ou saisies manuellement dans les logiciels standards de comptabilité. Ces interfaces ou saisies font l'objet de procédures de contrôle automatiques ou manuelles.

Les logiciels standards de comptabilité sont mis en œuvre et paramétrés par des administrateurs fonctionnels et techniques qui définissent les fonctionnalités, le référentiel comptable et les états financiers pouvant être créés.

2.3.1.3 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés d'Auchan Holding sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards, normes publiées par l'International Accounting Standards Board et approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2016). Ces états sont élaborés sur la base des informations communiquées par les directions financières des Métiers. A ce titre, un référentiel de reporting et de consolidation (manuel des principes et règles comptables, plan de comptes) a été établi et diffusé auprès des Métiers. Il fait l'objet de mises à jour périodiques et est désormais consultable en intranet (et sur le Web pour les Commissaires aux comptes).

Il existe par ailleurs un référentiel comptable par pays, qui tout en assurant le lien avec le plan de comptes de la consolidation, est présent dans l'outil comptable et impose au personnel des règles de comptabilisation. Le référentiel comptable de chaque pays est défini, mis à jour et documenté par le service méthode pays ou international.

Il existe un service international (DESFI), chargé de l'administration fonctionnelle du logiciel comptable commun « Oracle Financials » (comptabilités générale et auxiliaire).

2.3.1.4 Procédures d'arrêtés des comptes sociaux et des comptes consolidés

Auchan Holding et ses filiales procèdent à des arrêtés trimestriels tant pour les comptes sociaux que pour les comptes consolidés. Les arrêtés du 30 juin et 31 décembre font respectivement l'objet d'un examen limité et d'un audit de la part des Commissaires aux comptes. Ils sont présentés au Comité d'audit d'Auchan Holding et publiés. Ceux du 31 mars et du 30 septembre sont adressés aux membres du Directoire, du Comité d'audit et aux Commissaires aux comptes, mais ils ne font pas l'objet d'un audit ou d'une revue limitée.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, ont été constitués des Comités d'audit spécifiques pour Auchan Retail International et Immochan. Celui d'Oney Bank a une existence antérieure. Le rôle de ces Comités d'audit est d'examiner les comptes et options de clôture comptable spécifiques à chacun des 3 Métiers.

Les remarques d'audit et les conclusions des Commissaires aux comptes font l'objet de compte-rendus d'abord localement auprès des Directions financières, et ensuite de manière centralisée auprès du secrétariat général d'Auchan Holding et auprès des Comités d'audit d'Auchan Holding et des 3 Métiers. Les principales étapes à respecter sont les suivantes :

A) Sur l'arrêté des comptes sociaux

Les arrêtés intermédiaires sont réalisés selon les mêmes méthodes d'évaluation et de présentation qu'au 31 décembre. Tous les arrêtés sont finalisés avant la fin du mois qui suit le trimestre.

B) Sur l'arrêté des comptes consolidés

La consolidation est réalisée avec l'outil informatique commun Hypérion (HFM) qui est déployé dans les filiales d'Auchan Holding. Elle s'appuie sur le plan de comptes commun de la consolidation, une méthodologie actualisée chaque trimestre et un ensemble de règles et méthodes comptables conformes aux normes comptables internationales (IFRS). Le plan de comptes est défini et documenté par le service consolidation d'Auchan Holding qui met en œuvre sa traduction dans l'outil de consolidation.

Les données sont transmises par les filiales selon un format imposé, au moyen de l'outil de consolidation unique Hypérion(HFM) qui sert à l'élaboration de l'information financière pour l'ensemble des phases de consolidation, garant de la cohérence et de l'homogénéité des données qui les composent.

Le processus de reporting et de consolidation semestriel et annuel intègre, via ce même outil unique, le recensement des informations nécessaires à l'établissement de l'annexe aux états financiers consolidés d'Auchan Holding (dont les engagements d'Auchan Holding et de ses filiales par exemple).

C) Les réunions de pré-clôture

Le processus ci-dessus est complété par des réunions de pré-clôture avec les principaux périmètres courant juin (pour la clôture du 30 juin), courant novembre (pour la clôture du 31 décembre) et par un « Hard Close » au 30 novembre. A ces réunions participent les principaux responsables de la direction financière du Métier concerné et l'équipe financière du pays et du Métier concerné.

Ces réunions de pré-clôture, le « Hard Close » et les arrêtés intermédiaires permettent de préparer la clôture annuelle en anticipant le traitement des événements significatifs et des opérations particulières telles que les acquisitions/cessions, les fusions, l'évaluation des actifs de la Société et de ses immeubles de placement, l'identification et l'estimation des risques.

D) Les réunions de clôture des comptes

Les comptes annuels et consolidés sont audités et sont présentés au Comité d'audit durant le mois de février.

Au sein de chaque Métier, des assemblées semestrielles réunissent, après chaque clôture semestrielle et annuelle, les Directeurs financiers des filiales des principaux pays. Elles sont animées par le responsable de la consolidation des Métiers. Elles font le bilan (succès, difficultés majeures, points critiques...) des dernières clôtures et définissent les voies de progrès et les plans d'actions des clôtures suivantes.

Ces assemblées permettent aussi :

- d'informer de façon homogène et simultanée tous les responsables gestion-finance sur les avancements des projets relatifs à la clôture des comptes
- de créer une dynamique étendue à toutes les filiales et centrée sur les priorités des clôtures
- de favoriser les échanges d'expériences entre les participants et de diffuser les meilleures pratiques (benchmark interne)
- de provoquer la réflexion sur des sujets ponctuels pouvant impacter la clôture des comptes

Un suivi de la qualité et des délais de clôture avec identification des problèmes et plans d'action proposés est diffusé chaque semestre et permet à chacun d'évaluer ses propres progrès et de se positionner par rapports aux autres périmètres.

2.3.2 Procédures ayant un impact sur l'information comptable et financière

2.3.2.1 Procédures relatives à la gestion et au suivi des stocks

Les stocks des « Produits Frais », sont physiquement inventoriés chaque mois dans tous les magasins et font l'objet de réajustements le cas échéant.

Les stocks de marchandises autres font l'objet d'inventaires physiques complets, deux fois par an ou par inventaires tournants, dans tous les magasins et tous les entrepôts. Ces inventaires, de même que les écritures de dépréciation, sont contrôlés, par sondage, par les commissaires aux comptes et par les services d'audit interne.

2.3.2.2 Procédures de suivi d'inventaire et d'évaluation des actifs immobilisés

Une procédure en vigueur régit les règles d'approbation des investissements pour tout projet d'un montant significatif. L'accord est donné sur la base des taux de rentabilité interne (TRI) et des taux de rentabilité des capitaux utilisés. Un contrôle des rentabilités réelles des principaux projets est demandé trois ans plus tard. Il est effectué par le service de contrôle de gestion (ou performance dans le Retail) ou par le service d'audit interne.

Le contrôle de gestion ou de la performance de chaque entité assure le suivi budgétaire de tous les grands projets d'investissement.

Les immobilisations concernant les magasins sont classés selon une nomenclature standardisée pour permettre leur comparabilité.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Concernant les immeubles de placement, une évaluation annuelle est réalisée par des experts afin de déterminer leur juste valeur selon un échantillon dans chaque pays.

La gestion des marques est centralisée au niveau du siège.

2.3.2.3 Procédures de suivi et d'inventaire des avantages accordés au personnel

La Société recense et enregistre l'ensemble des avantages accordés au personnel. Ainsi chaque Métier participe selon les lois et les usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel. Les évaluations sont réalisées, par des actuaires externes, chaque année pour les régimes les plus importants et selon un intervalle régulier pour les autres régimes.

2.3.2.4 Procédures de suivi de la trésorerie

Un reporting de l'endettement financier et du résultat financier d'Auchan Holding permet de consolider rapidement les données réelles ainsi que les données prévisionnelles à 3 mois. Il est réalisé avec le même logiciel que celui utilisé par le département consolidation et par le département Performance (contrôle de gestion et plan) d'Auchan Retail International, ainsi que par le contrôle de gestion d'Immochan. Ce reporting permet au département trésorerie d'Auchan Holding de suivre avec réactivité l'évolution de l'endettement financier et du résultat financier par rapport au budget. Ce reporting est communiqué en milieu de chaque mois au Directoire d'Auchan Holding. Début 2013, la charte de trésorerie définissant de manière précise les rôles et responsabilités des différentes entités a été revue par le Comité Financier et diffusée à toutes les filiales. La liste des produits et contreparties autorisés est revue chaque année par le Comité Financier d'Auchan-Holding et communiquée aux filiales.

Par ailleurs, à chaque fin de trimestre, les filiales adressent à la direction trésorerie d'Auchan-Holding, sur la base d'un format standard, un reporting de trésorerie détaillant les facilités de crédit autorisées, utilisées et disponibles ainsi que les placements. Ces données sont consolidées et un reporting trimestriel de liquidité est établi et communiqué au Directoire d'Auchan Holding.

Enfin un rapport de trésorerie trimestriel est établi et traite de l'ensemble des risques de marché (taux, change et contrepartie). Ce rapport est adressé à J+25 de la fin de chaque trimestre au Secrétaire Général d'Auchan Holding.

2.3.2.5 Politiques juridiques et fiscales

Les politiques juridiques et fiscales ainsi que les opérations majeures dans ces domaines sont présentées régulièrement soit au Comité financier, soit au Directoire.

La validation des structures juridiques relève de la Direction juridique et fiscale, en concertation avec les Directions financières des Métiers et fait l'objet d'une mise à jour trimestrielle.

Chaque année, au mois de janvier, l'ensemble des organigrammes juridiques, pays par pays, Métier par Métier, est présenté aux Directions financières, aux Commissaires aux comptes, aux experts évaluateurs, au Président du Conseil de surveillance et aux représentants des actionnaires.

2.4 La gestion des risques opérationnels et le contrôle interne commun aux 3 Métiers

2.4.1 Risques juridiques et contractuels

Facteurs de risques

La Société est exposée à trois principaux risques de nature juridiques :

- évolutions légales et réglementaires (dont les règles fiscales)
- litiges et procédures judiciaires, arbitrage
- couverture d'assurance

Certaines activités sont soumises à des réglementations particulières telles que, par exemple, l'activité bancaire (Oney Bank).

Principes et dispositifs de gestion

Un reporting portant sur les risques juridiques a été mis en place au cours de l'année 2012. Des plans d'action transverses sont en cours de mise en œuvre dans chaque pays pour les risques les plus significatifs pour la Société.

En ce qui concerne les risques fiscaux, la Direction fiscale d'Auchan Holding a mis en place, en relation avec les trois Métiers, une politique de gestion décentralisée de la fonction fiscale permettant d'identifier, mesurer, gérer l'ensemble des impôts assis ou non assis sur les résultats en associant la fonction fiscale déléguée dans les pays. Toutefois, les questions fiscales à forts enjeux des filiales sont nécessairement validées aussi par la Direction fiscale d'Auchan Holding.

La Société fait périodiquement l'objet de contrôles fiscaux en France et dans les différents pays où il est implanté. Ces contrôles fiscaux font l'objet d'un reporting régulier aux Comités d'audit de chaque Métier et à la Direction fiscale d'Auchan Holding.

Les litiges sont évalués sur la base des demandes reçues des tiers et des actions en défense de la société.

La Société a validé et diffusé une politique d'assurance à la fois sécurisante et respectueuse de l'autonomie accordée à chaque filiale.

La Société définit une politique de couverture des risques, division par division, en fixant des minima requis en termes de capitaux à couvrir, garanties à souscrire, qualité des intermédiaires.

La Société développe depuis plusieurs années un programme de prévention actif, en partenariat avec les compagnies d'assurances notamment en matière de prévention incendie.

L'ensemble des programmes est souscrit auprès de compagnies d'assurances de premier plan par l'intermédiaire de courtiers disposant de réseaux internationaux.

Sont notamment couverts :

- les dommages aux biens, immeubles, matériels, marchandises, installations informatiques et les pertes d'exploitation consécutives ;
- les risques de fraudes
- les risques inhérents au déplacement des salariés
- les conséquences d'actes de terrorisme et de violences politiques,
- les risques liés au transport des marchandises ;
- les dommages corporels et matériels consécutifs à des opérations de construction ;
- la responsabilité civile générale pour les risques d'exploitation, les risques environnementaux et le risque après livraison,
- la responsabilité civile professionnelle pour les activités bancaires, les activités immobilières, la vente d'assurances et de voyages.
- Le risque cyber : vol et violation de la confidentialité des données, indisponibilité du réseau informatique, risques médiatiques, cyber extorsion.

2.4.2 Risques de marché

Facteurs de risques

La Société est exposée au risque de variation des parités de change, à un risque de liquidité en cas de fermeture prolongée des marchés ou de tension sur l'accès au crédit.

Principes et dispositifs de gestion

La Société a mis en place une organisation permettant de gérer de façon mutualisée le « front office ». Concernant les risques de marché sur les activités bancaires, la société ACS et la direction financière Oney Bank sont en charge de la gestion des risques de marché (risque de liquidité, de taux, de change) dans le cadre de politiques et d'orientations approuvées par le Comité financier (et/ou Comité trésorerie).

Le Conseil d'Administration Oney Bank valide la Charte Financière de la Banque et le Comité de Trésorerie Oney Bank veille à son application.

L'intervention sur les marchés dérivés n'est effectuée que dans un objectif strict de couverture et n'est mise en œuvre, quasi-exclusivement, que par la direction financière Groupe ou la direction financière de Oney Bank.

2.4.3 Risques sur les Systèmes d'information (SI)

Facteurs de risques

La conduite des activités de la Société dépend en partie du bon fonctionnement de son informatique et de ses Systèmes d'information. La politique de sécurité mise en place vise à réduire les risques suivants : l'arrêt des activités du groupe du fait d'un sinistre physique, la cyber criminalité, la non-conformité à des pratiques ou à des standards informatiques demandés par des législations, des autorités externes ou des contrats passés avec les fournisseurs.

Principes et dispositifs de gestion dans le Retail

Une organisation sécurité risques technologiques du Système d'information en DSI Corporate du Métier Retail a été créée au 1^{er} janvier 2016.

Elle comprend une personne depuis cette date et une seconde depuis octobre 2016. Il s'agit de personnes expertes dans le milieu de la sécurité du SI en charge de mettre en place la mission de sécurité SI dans les pays, de les accompagner et d'animer la communauté de la sécurité SI (14 pays)

Une politique de sécurité SI internationale est créée et partagée avec les pays ainsi qu'une déclinaison en documentation opérationnelle. Chaque pays est en charge de la mise en œuvre et du suivi de cette politique.

Une évaluation de la maturité de la sécurité SI et des risques majeurs associés est réalisée. Suite à cette étape, des projets de sécurité de premier niveau sont définis avec leur feuille de route pour débuter en 2017 pour chaque pays.

Afin de s'assurer de la diminution globale du risque pour le Retail, une gouvernance de la sécurité SI Retail (2 Directeurs Efficacité, 2 DSI, Audit Corporate, Sûreté, Juridique, RH, DPO,...) est en place au plus haut

niveau afin de valider le lancement et le suivi de projets sécurité transverses pour notamment mieux surveiller les Systèmes d'information, améliorer la protection de la donnée par la maîtrise des identifications et authentifications aux SI (et tenir compte de la digitalisation de l'entreprise).

Cette gouvernance est complétée par les mises en œuvre transverses suivantes :

- un outillage pour surveiller les systèmes et l'écosystème fournisseurs est en place (identification de plus de 30 000 documents Auchan sensibles, de sites compromis ou non sécurisés, d'identifiants et mots de passe piratés ou à la vente sur le Dark web ...)
- un abonnement à un centre d'alerte pour l'Entreprise dans l'objectif est d'accélérer la maîtrise d'une éventuelle gestion de crise
- une Cyber assurance
- un outil d'évaluation des exigences de sécurité SI, tant logique que physique, pour les nouvelles applications et des changements majeurs, ainsi que dans l'évolution des architectures techniques.
- une systématisation des tests externes d'intrusion et de vulnérabilité pour les nouvelles applications exposées sur le web

Principes et dispositifs de gestion dans la Banque

Oney Bank est soumise à une obligation réglementaire en matière de gestion des risques. Le responsable des risques opérationnels de chaque filiale met à jour annuellement sa cartographie des risques, réévalue la potentialité et l'impact de chaque risque et met à jour les plans d'actions associés aux risques majeurs. Les risques sont gérés et pilotés au moyen d'un outil logiciel unique centralisé.

Les risques de sécurité informatique sont un sous ensemble des risques opérationnels et sont gérés comme tels dans le respect des exigences de la Politique de Sécurité v1 validée et publiée en septembre 2012.

Le RSSI Corporate reporte chaque trimestre au Comité filière risque l'état et les tendances des risques de sécurité informatique pour l'ensemble des filiales. Il les accompagne également dans la mise en œuvre des plans d'actions de réduction de leurs risques. Un tableau de bord complet sur la Sécurité des Systèmes d'Information est présenté deux fois par an en comité DG et une fois par an dans les différents conseils d'administration.

Chaque filiale a initié un Plan d'Urgence et de Poursuite de l'Activité (PUPA) ainsi qu'un plan de Gestion de Crise en cas d'attaque sur les données. Ces plans doivent faire régulièrement l'objet de tests, les prochains tests sont planifiés en 2017.

L'émergence de nouveaux risques en matière de cybercriminalité a conduit à la rédaction d'une politique de sécurité des systèmes d'information v2, intégrant ces nouveaux risques qui a été validée en décembre 2016 et sera mise en application en 2017.

Oney Bank a choisi des logiciels du marché pour l'essentiel de ses applications financières (comptabilité, consolidation, rapprochements bancaires...), et a développé en interne une partie de ses applications commerciales (gestion des achats, ventes, stocks, promotions...). Le savoir-faire et la maîtrise d'ouvrage sont donc conservés au sein de la Banque.

Principes et dispositifs de gestion dans l'Immobilier

Les équipes IT Immochan Corporate ont initialisé en juillet 2015 un audit de sécurité du système d'information pour mettre en place une démarche de sécurité, protéger le système d'information et maîtriser les risques relatifs à la sécurité, tant internes qu'externes.

Les objectifs de cet audit étaient à la fois techniques et organisationnels et les directives et préconisations à mettre en œuvre ont été classées par niveau de priorité.

Les principales actions mises en œuvre en 2016 ont constitué une réponse aux préconisations de priorité 1 de l'audit :

- Intégration de la sécurité dans la gouvernance des comités projet ;
- Systématisation des tests d'intrusion externes pour les nouveaux composants déployés (mise en œuvre d'un catalogue d'unités d'œuvres avec le partenaire sécurité) ;
- Constitution des premières briques d'un véritable corpus documentaire de la sécurité des systèmes d'information avec production d'une charte informatique internationale (la PSSI et la PGSI sont inscrites au plan projet 2017) ;
- Revue contractuelle avec les différents partenaires retenus par Immochan ;
- Sécurisation technique des éléments d'infrastructure en cause (authentification WIFI, management sécurisée de la flotte mobile, cryptographie des postes de travail, décommissionnement ou mise à jour des équipements obsolètes, etc...).

Les directives de priorité plus basse de l'audit seront mises en application en 2017, ainsi que la définition du processus de gestion des incidents de sécurité (définition des principes des incidents de sécurité, des processus de traitements de ces incidents avec focus sur les processus liés aux exigences du Règlement Européen).

2.4.4 Risques sociaux et environnementaux (RSE)

Facteurs de risques

Les activités diverses d'Auchan Holding l'amènent à gérer des risques très variés en matière sociale et environnementale comme notamment l'impact environnemental des centres commerciaux (pollution, consommation énergétique), le non-respect des règles sociales décrites dans les lois locales, ou le non-respect des règles d'éthique vis-à-vis des fournisseurs à titre d'exemples.

Principes et dispositifs de gestion

L'ensemble des entreprises rattachées au périmètre d'Auchan Holding ont l'ambition d'être reconnues pour leur éthique. Elles s'inscrivent dans une démarche proactive visant à répondre aux préoccupations évolutives de leurs parties prenantes.

Pour contribuer à la déclinaison tangible de cette ligne de conduite, les politiques RSE sont, depuis fin 2008, écrites, animées et suivies par un Comité international dédié. Celui-ci favorise le partage d'objectifs autour de politiques communes, l'échange de bonnes pratiques et participe de l'acculturation de ses membres sur les sujets sociaux et sociétaux.

En parallèle, des communications volontaires en matière de RSE sont publiées depuis 2010.

En 2012, l'entrée en vigueur de la loi Grenelle 2, article 225, a induit pour Auchan Holding et Oney Bank, l'obligation de communiquer, sur l'ensemble de leur périmètre d'activité, des informations qualitatives et/ou quantitatives certifiées, relatives à 42 enjeux relevant de la RSE. A compter du présent exercice, les entreprises Auchan Retail France et Alinéa sont également assujetties en propre.

Un protocole de reporting, mis à disposition de tous les contributeurs, formalise des procédures claires et uniformes sur l'ensemble des sites et est actualisé chaque année au regard des évolutions réglementaires et des difficultés de consolidation recensées dans certains pays ou formats. C'est sur ce même protocole que le certificateur tiers externe (EY) se base pour réaliser ses travaux de vérification.

Afin de fiabiliser et sécuriser la qualité des données remontées, par chaque activité d'Auchan Holding, sur l'ensemble des KPIs du RSE, un progiciel a été retenu et est opérationnel depuis 2015. Il assure la mise en œuvre d'alertes automatisées pour les données sortant des intervalles de confiance définis et dont l'évolution par rapport à l'année N-1 serait trop significative. Toutes les informations renseignées, ou corrections apportées, tant qualitatives que quantitatives, y sont durablement traçables.

Les conclusions certifiées de l'exercice 2016, de niveau d'assurance modérée, n'ont « pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère ».

Dans tous les pays d'implantation d'Auchan Holding, les consignes de reporting sont communiquées par les responsables RSE et DRH d'Auchan Retail à l'ensemble des services et sites obligés. Oney Bank et Immochan sont, quant à eux, représentés par des responsables internationaux qui assurent ce travail de coordination dans leurs pays d'implantation respectifs.

L'ensemble de ces référents sont garants de la justesse des indicateurs et coordonnent les retours des différents services d'appui qui, au sein même de l'entité, en ont la charge.

Au sortir de chaque exercice de reporting, l'analyse des KPIs oriente la définition des grandes lignes politiques à partager ainsi que les éventuelles actions correctrices à mener et fixe les objectifs futurs.

2.5 Risques de crédit clientèle chez Oney Bank et autres risques bancaires

Facteurs de risques

Le risque de crédit est le risque de perte résultant de l'incapacité des clients d' Oney Bank à respecter les termes d'un contrat conclu avec l'entreprise.

Le risque lié au blanchiment d'argent est la dissimulation de la provenance d'argent acquis de manière illégale pour le réinvestir dans des activités légales.

Principes et dispositifs de gestion

Les risques de crédit sont suivis au travers de « reporting » et d'indicateurs diffusés régulièrement auprès des instances dirigeantes de chaque filiale de la banque. Des analyses complémentaires viennent parfois apporter des éclairages supplémentaires sur des points plus spécifiques. Un reporting risque de crédit groupe adressé trimestriellement à la Direction Générale retrace les principales tendances de risque par filiales et les plans d'actions mis en place.

Concernant le dispositif de lutte contre le blanchiment, des dispositifs en interne sont établis et des points de contrôle interne sont réalisés. Un responsable a été désigné au niveau du Groupe afin de superviser et coordonner le dispositif sur l'ensemble des entités concernées.

La réduction des risques opérationnels se fait dans le cadre d'une organisation, d'une politique et de procédures définies au niveau du Corporate Oney Bank, et déployées dans les entités locales concernées. Dans la continuité des travaux entrepris les années précédentes, le développement d'une culture de contrôles basée d'une part sur l'existence de contrôles de premier niveau au sein de chaque service, et d'autre part sur la mise en place de contrôles de second niveau à un niveau indépendant et dédié, se poursuit. Un « reporting » Corporate Oney Bank sur le contrôle permanent est diffusé trimestriellement auprès de la Direction générale, du Président du Comité d'Audit, et du Président du Conseil d'Administration.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel est en vigueur en France, en Espagne, en Italie, au Portugal, en Pologne, en Hongrie, en Russie, en Chine et à Malte. Concernant la Chine et la Russie, il est encore dans un processus de développement, même si en 2016 des progrès notables ont été constatés. La Roumanie a commencé à intégrer le périmètre du risk management en 2016, et les travaux doivent se poursuivre sur 2017. Conformément à la politique de maîtrise des risques opérationnels, la gestion du risque opérationnel est animée par un responsable risque opérationnel groupe, et un responsable risque opérationnel dans chacun des pays où la démarche est installée. Un suivi des risques opérationnels est assuré au travers des comités risques opérationnels pour la France, l'Espagne, et le Portugal. Au niveau Corporate, le suivi est également effectué via les réunions trimestrielles de la Filière Risques. Des « reportings » risques opérationnels intégrant les risques de non-conformité sont diffusés auprès des directions locales, de la Direction générale, du Président du Comité d'Audit et du Président du Conseil d'Administration. Les cartographies des risques établies ont été mises à jour en 2016 puis validées par les Comex des pays concernés. Ces cartographies intègrent des plans d'actions en vue de la réduction des risques. Une démarche de suivi des pertes liées aux incidents opérationnels, et de leurs mesures correctrices est mise en place. Les seuils des incidents significatifs à partir desquels les organes de gouvernance et l'ACPR sont

informés, ont été validés en Conseil d'Administration, et les procédures y afférant ont été établies et communiquées. Les travaux de l'année 2016 relatifs au risque opérationnel et au contrôle interne permanent ont été présentés à la Direction Générale, lors des réunions trimestrielles des risques, et au Conseil d'administration.

2.6 Risques opérationnels spécifiques liés au Métier Retail

Facteurs de risques

Les principales zones d'attention retenues en matière de risques résiduels sont :

- la prévention et détection des fraudes liées aux risques de collusion employés/fournisseurs
- la sécurité des personnes, des biens, des actifs et la prévention incendie
- la conformité des produits vendus à nos clients

Principes et dispositifs de gestion

- Pour les risques de collusion :

Le Métier Retail n'a pas de dépendance particulière vis-à-vis de ses fournisseurs de marchandises. Il dispose de ses propres réseaux logistiques dans les principales filiales ou fait appel à des prestataires reconnus. Les livraisons directes en magasin représentent généralement une part faible de l'approvisionnement des hypermarchés et une part négligeable des supermarchés. L'essentiel des réceptions est réalisé en entrepôts, avec quelques exceptions dans certains pays. Cette centralisation des flux logistiques limite les risques d'entente et de collusion entre les multiples points de vente où le Métier Retail est implanté et les très nombreux fournisseurs.

- Pour la conformité des produits :

Tous les jours, selon des plans de contrôle stricts, pérennes, les collaborateurs du Métier Retail font des vérifications de température sur les produits, sur les plates-formes de livraison, en réception, en réserve et en rayon. De plus, chaque année, dans les magasins, des dizaines de milliers de prélèvements sont faits afin d'analyses microbiologiques ou pour des analyses de conformité. Ils permettent de vérifier, de manière aléatoire, la qualité et ainsi de garantir les produits. Tous les mois, de multiples points sont contrôlés par des laboratoires extérieurs, par les collaborateurs en magasin ainsi que par le personnel des Directions qualité : température des meubles froids, nettoyage et désinfection des ateliers, qualité fraîcheur des produits, formation des équipes. Les départements d'Audit interne reçoivent régulièrement la synthèse des contrôles réalisés, et utilisent cette base d'informations pour mieux cibler leurs propres missions dans ce domaine.

- Pour la sécurité des personnes, des biens, des actifs et la prévention incendie :

Le Métier Retail dispose dans chaque pays, sauf exception, d'une organisation sécurité classique comprenant une direction sécurité et des équipes opérationnelles sur le terrain, au moins pour les sites importants (hypermarchés). Ces organisations sont missionnées sur le risque « sûreté » (risques d'origine malveillante, tels que les vols, les fraudes diverses, les incivilités, le risque terroriste ...) et sur le risque « sécurité » (risques d'origine accidentelle, tels que les incendies en général, les accidents de personnes ...). La qualité ou la maturité des organisations sécurité est variable d'un pays à l'autre.

D'autre part, une Direction Sécurité & Sûreté Auchan Retail International a été créée le 1er janvier 2017. Elle vient en appui des différents pays sur les questions de sécurité économique (intelligence économique, due diligence, lutte contre la corruption), de protection des expatriées et des voyageurs en mission, de conformité et de protection des données personnelles. Cette direction Corporate est également chargée d'établir à terme les standards de sécurité & sûreté classiques à respecter dans les différents pays.

ANNEXE 1

RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP MEDEF NON APPLICABLES OU NON RETENUES

Recommandations Code AFEP-MEDEF	Pratiques de Auchan Holding et commentaires
Représentation des salariés au sein du Conseil d'administration / Conseil de surveillance	La loi du 14 juin 2013 relative à la représentation des salariés au sein du Conseil d'administration/Conseil de surveillance oblige les sociétés anonymes qui dépassent certains seuils à prévoir, dans leurs statuts, les modalités de désignation d'administrateurs représentant des salariés au sein de leur Conseil d'administration/conseil de surveillance. La société Auchan Holding ne dépassant pas ces seuils (celle-ci n'ayant pas l'obligation d'avoir un comité d'entreprise car elle comprend moins de 50 salariés), cette obligation pèse sur sa filiale détenue à 99,99% la société AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL SA, dont un administrateur représentant les salariés a été désigné au cours de l'exercice 2015.
Au moins un tiers des membres du Conseil doit être indépendant dans les sociétés contrôlées	Le conseil n'a toutefois pas retenu le critère recommandé par l'AFEP-MEDEF qui prévoit l'indépendance pour un tiers des membres du Conseil. Le conseil de surveillance privilégie la compétence et l'expérience de ses membres ainsi que la bonne connaissance du groupe, autant d'atouts qui ne représentent pas une source de conflit d'intérêts entre ses membres et la société.

ANNEXE 1 (suite)

RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP MEDEF NON APPLICABLES OU NON RETENUES

L'auto-évaluation annuelle du Conseil doit être formalisée et communiquée dans le rapport annuel	Le Conseil de surveillance procède chaque année de manière informelle à une auto-évaluation qui n'est pas publiée dans le rapport annuel
Comité d'audit : deux tiers des membres doivent être indépendants	Le Comité d'audit de la Société est composé de deux membres dont un est indépendant et préside ce Comité.
Le Comité rémunération ne doit pas être composé de mandataires sociaux et doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants (dont le Président)	A la suite de la nouvelle gouvernance, le Conseil de surveillance d'Auchan Holding est directement en charge des nominations et rémunérations des membres du Directoire. Chaque Métier a la charge de mettre en place son propre Comité de rémunération et de nomination
Les modalités de rémunération des dirigeants mandataires sociaux doivent être détaillées dans le rapport annuel	Le rapport annuel du groupe ne détaille pas la rémunération et les avantages versés aux mandataires sociaux. Cependant, les principes de détermination ainsi que la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux sont conformes aux critères énoncés par le Code AFEP-MEDEF. Au titre de l'exercice 2016, aucun jeton de présence n'a été distribué par la Société aux membres du Conseil de surveillance.